

27341

585

Henri RIBOT
*correspondant de la Direction
des Antiquités historiques de la Côte d'Azur*

**LA MOLE
DU XI^e AU XV^e
SIECLE**

**Notes sur l'évolution
d'une communauté rurale
des Maures**

(Extrait du Bulletin des Amis du Vieux Toulon
et de sa Région - N° 102 - Année 1980)

LA MOLE DU XI^e au XV^e SIECLE

Notes sur l'évolution d'une communauté rurale des Maures

*par Henri RIBOT
correspondant de la Direction
des Antiquités historiques de Côte d'Azur*

INTRODUCTION

Circonstances

Les fouilles du *castrum* médiéval de Sainte Madeleine à la Môle étant achevées depuis 1976, il nous a paru opportun de nous attacher à en publier les conclusions avant que trop d'années se soient écoulées.

Limites de cette étude

En si peu de pages, il ne peut s'agir d'une étude exhaustive. Aussi, nous en sommes-nous tenus à ce qui nous paraissait l'essentiel, à savoir l'environnement à la fois géographique, politique et économique de la Môle depuis sa première mention jusqu'à sa disparition à la fin du XIV^e siècle. Naturellement, nous n'avons pas pour autant négligé les époques antérieures. Quant à la période moderne, elle n'est abordée qu'en guise de conclusion d'ensemble.

L'aspect purement archéologique est traité de façon très sommaire. Le lecteur n'aura, pour plus de détails, qu'à se reporter à l'un des prochains numéros de la revue ARCHEOLOGIE MEDIEVALE qui doit publier le compte-rendu des fouilles.

Cette étude présente bien des défauts et des lacunes. Elle donne trop de détails, ou pas assez, tranche parfois, suggère le plus souvent. Telle qu'elle se présente, nous la considérons comme le point de départ d'une réflexion plus approfondie sur l'évolution des communautés rurales des Maures dont l'histoire reste encore à faire... ou à refaire.

I. BREF APERCU GEOGRAPHIQUE

Relief (ce paragraphe et le suivant se réfèrent à Y. MASUREL, 84)

Le massif ancien des Maures, qui s'étire sur une soixantaine de kilomètres d'Hyères à Fréjus, est bordé au Nord par la dépression de l'Argens. Au Sud, ses versants abrupts plongent dans la mer et sont peu propices à une installation humaine précoce.

Des accidents le parcourent. Le plus important, celui de la Môle, divise le massif en deux parties aux sommets peu prononcés mais aux vallées profondes où les torrents coulent à même le rocher.

Les chemins évitent ces vallons peu praticables. La rivière de la Môle est en fait la seule à posséder un bassin ample et rectiligne qu'emprunte l'actuelle route nationale 98. Elle y reçoit les eaux du Gratteloup, du Destel et de la Verne ; en aval, après le goulet d'étranglement dû à la coulée basaltique de Maravieille-Sainte-Madeleine, elle joint son cours à ceux de la Giscle et de la rivière de la Garde, pour former la plaine marécageuse de Cogolin avant de se jeter dans le golfe de Grimaud.

Entre Bormes et Collobrières (voir la carte de situation), les lignes de partage des eaux délimitent à partir du col de Gratteloup trois régions bien distinctes : à l'Est, le bassin de Grimaud, au Nord-Ouest celui de Collobrières et au Sud-Ouest celui de Bormes.

Végétation

Les conditions naturelles de cette région déterminent l'existence d'une végétation où prédomine le chêne-liège. Cet arbre est accompagné d'arbusiers, de bruyères, de phylaires, et d'autres essences comme le petit houx, le nerprun, le viorne tin, la salsepareille, l'asperge, la garance, le ciste, le garou et la « lavandula stoechas ». Le châtaignier ne s'y rencontre qu'en altitude et seulement sur les versants septentrionaux.

La couverture végétale a profondément été modifiée au cours des siècles par l'économie pastorale, l'agriculture sur brûlis, l'exploitation des forêts par la marine et les incendies qui l'ont ravagée de tout temps, ceci aggravé par une érosion intense.

Sous-sol

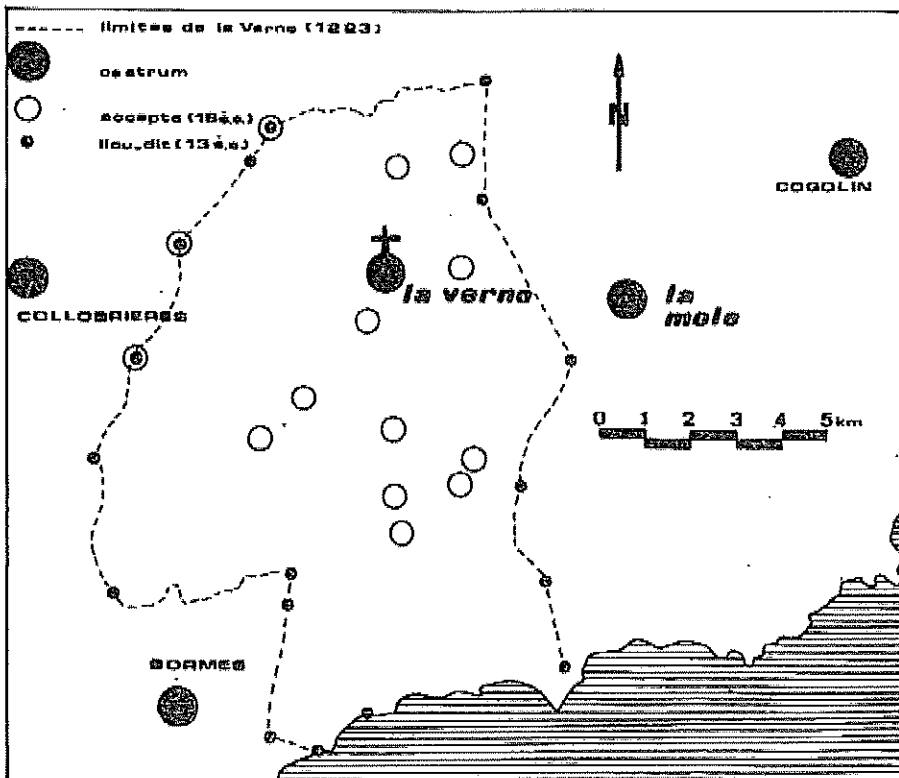
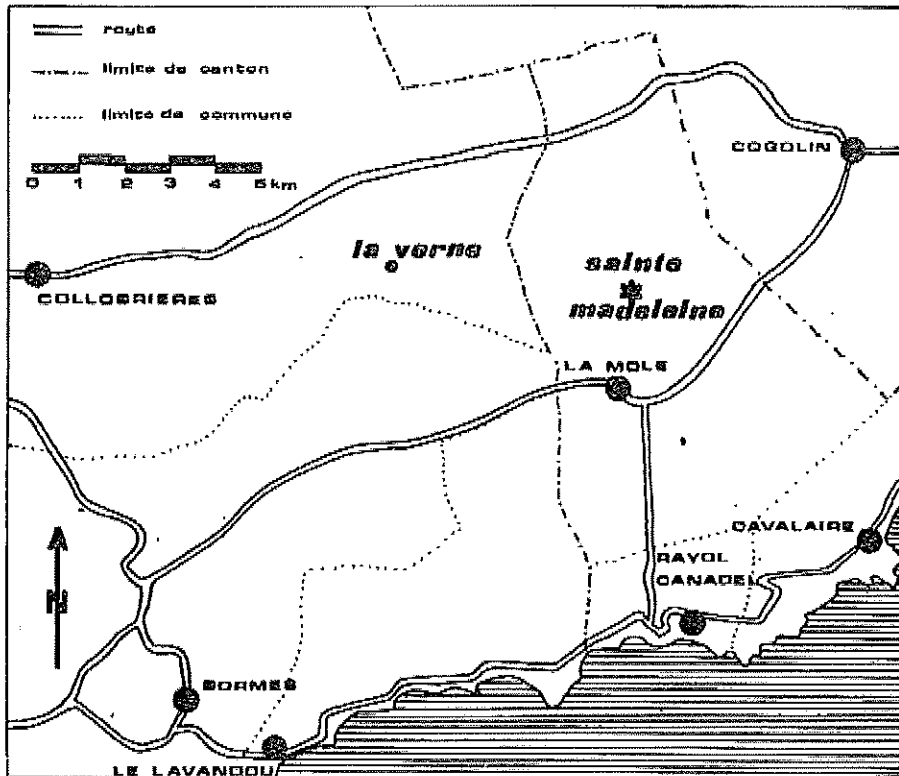
Le sous-sol recèle de l'argent, du cuivre, du plomb, du zinc, du manganèse, du cobalt et du fer (Regaignon, 96). A Vaucron, la galène argentifère a été exploitée dès le XVIII^e siècle (Regaignon, 95). A La Garde-Freinet, on a traité le fer, le cuivre, la galène, la baryte, le spath-fluor et le charbon (Regaignon, 96).

Le fer ne se rencontre en Provence cristalline qu'à Vidauban - en limite nord du massif -, La Môle, La Garde-Freinet et La Londe. Mais c'est surtout à Collobrières que son exploitation, liée à celle de la houille et du cuivre a connu le plus grand développement (Regaignon, 96).

Les sources ferrugineuses, preuves de l'existence du fer dans le sous-sol, jaillissent en quantité sur les terres de Cogolin, Vaucron et La Môle (Arnal, 13).

Le basalte de Maravieille - Sainte-Madeleine à La Môle fut utilisé dès la

ANNEXE I :
 en haut, Sainte-Madeleine aujourd'hui
 en bas, les seigneuries vers le milieu du XIIIe siècle



protohistoire pour la taille de meules à grains d'abord (Amann, 11; Fonscolombe, 57), à huile ensuite, ainsi que de pierres de construction. C'est de cette industrie que La Môle tire vraisemblablement son nom.

Le gisement de serpentine de La Gourbière - le second du massif après celui de Cavalaire - a été exploité à partir de 1648, le seigneur de La Môle en ayant donné l'autorisation aux Chartreux. Plusieurs portes - celle de Saint-Bruno en particulier - les moulures et arcades du petit cloître, ainsi que diverses niches de La Verne furent taillées dans ce matériau que les textes du XVII^e siècle appellent « marbre » (Regaignon, 94, Maurel, 86).

II. LE CŒUR DES MAURES AVANT L'HISTOIRE

Généralités

Les difficultés dues à la physionomie générale du pays, à une abondante végétation et à la dispersion de l'habitat à toute époque, font que les recherches concernant les périodes pré-romaines restent lacunaires.

Le relief montagneux creusé de profondes vallées ne semble pas s'être prêté à une grande fréquentation humaine durant la préhistoire. Au cours du dégel qui marque la fin des glaciations, torrents et rivières coulant en abondance interdisent l'utilisation des plaines alluviales.

Au Néolithique, des peuplades s'installent sur les hautes plaines et le long de la côte. Leurs rites funéraires ont laissé des traces dans certaines grottes et sur les sommets.

Aux âges de métaux, les sites de hauteur se multiplient, tandis que des navigateurs grecs créent des points de mouillage sur le rivage. L'inventaire des enceintes protohistoriques, les fouilles d'*oppida* et une première description des indigènes par des étrangers, offrent l'image d'une région beaucoup plus peuplée qu'au paravant.

Il faut pourtant attendre l'époque romaine pour que les bas de pentes et les fonds de vallée fassent l'objet d'une occupation humaine dont les vestiges se rencontrent partout de La Londe à Fréjus.

Occupation préromaine.

Au Nord-Est du golfe de Grimaud, aux Issambres et à Roquebrune-sur-Argens, trois dolmens attestent la présence de l'homme au Néolithique (Courtin, 41).

La presqu'île de Saint-Tropez a livré du matériel chasséen aux Bouis et aux Marres (commune de Ramatuelle); des habitats chalcolithiques précampiformes au Virol (commune de Saint-Tropez) et au cap Taillat (commune de Ramatuelle) près duquel se trouve le dolmen de La Briande (Courtin, 41).

A l'extrémité nord-ouest du golfe, sur le territoire de la commune de La Garde-Freinet, la grotte sépulcrale de la Baume des Maures est fréquentée du Néolithique moyen jusqu'aux âges des métaux (Courtin, 41; Joubert, mentionné par H. Barge, 20).

A l'ouest, sur le territoire de la commune de Collobrières, les gisements ne manquent pas : sépultures du mamelon des Grès, menhirs de l'Aubède et du plateau Lambert (H. Barge, 20).

Au sud-ouest, près du château de Léoube, en bordure de mer, sur la commune de Bormes, quatre **tumulus** sont mentionnés par une tradition locale, un seul a été reconnu. Les autres sont-ils détruits ? (H. Barge, 20).

A l'écart du golfe, le dolmen de Gotteaubry, à La Londe, daté du chalcolithique, connaît une réutilisation probable aux âges des métaux. Des restes de **tumulus** existent encore dans son voisinage (Courtin, 41 ; H. Barge, 20).

Sur l'île du Levant, un habitat peut-être paléolithique aurait été mis au jour dans l'anse des Grottes (H. Barge, 20 ; Hubsch, 71).

Enfin, au cœur de cette région, seules les hauteurs qui bordent au sud la large dépression de La Môle sont fréquentées au Néolithique récent : (découverte fortuite au lieu-dit Murène en 1972, (H. Barge, 20). Au cours de la fouille, le **castrum** de Sainte-Madeleine a livré une hache de serpentine et une petite lame de silex blond (Ribot, 97, 98). Mais, peut-on parler d'un habitat alors que ces objets peuvent avoir été apportés sur ce site à une époque récente ?

A l'âge du Bronze, quelques-uns des sites précédents continuent d'être utilisés. S'y ajoute à ce moment-là celui de Maravieille sur la commune de La Môle, à peu de distance de Sainte-Madeleine (Courtin, inédit).

Durant les âges du Fer, le nombre des habitats augmente de façon notable. Certains font l'objet d'affabulations colportées de siècle en siècle. Des agglomérations modernes, désireuses de se parer d'un passé prestigieux, se disputèrent les noms des comptoirs grecs fondés - ou supposés fondés - sur la côte du golfe ou à proximité (Carmagnole, 36 ; Garcin, 59). Par suite, tout monument devenait grec, romain à la limite. Aussi, sans négliger ces découvertes déjà anciennes, faut-il se montrer prudent pour ce qui concerne leur authenticité et ne leur accorder qu'une valeur relative.

Parmi les stations de hauteur recensées (P. Grimaud, 64) ou fouillées, citons entre La Môle et Gassin une double enceinte angulaire dominant la mer, et à La Môle, le sommet du Montjean. Ce dernier, bien connu depuis les travaux qu'y conduisit le docteur Wallon (C. Goudineau, 63 ; Wallon, 106), fut occupé du VI^e siècle au III^e siècle avant notre ère. Le plateau de Maravieille, à La Môle, « fortification sarrasine » suivant une tradition bien enracinée, n'a livré que des tessons protohistoriques et quelques **tegulae** (J. Lacam, 73) ; ainsi que des traces d'exploitation du basalte (A.-H. Amann, 11).

Nous ne nous prononçons pas sur l'éventuelle présence de stations pré-romaines qui auraient précédé le vieux Revest, La Garde-Freinet, Grimaud ou la Chartreuse de La Verne (P. Grimaud, 64). Nous laissons à d'autres le soin de régler cette question.

Des ports coloniaux fondés par Marseille sur la côte figure (J. Coupry, 40), **Athenopolis**, aujourd'hui Saint-Tropez, intéresse directement la région que nous étudions. En limite des Maures, **Olbia**, à l'Almanarre d'Hyères, peut, malgré son éloignement, avoir joué un rôle auprès des indigènes.

Postérieurement à ces fondations hellénistique, le golfe prend le nom de **Sinus Sambracitanus**, beaucoup plus, selon les apparences, d'après sa situation géographique - sambre ou samble désignant en Provence une région sablonneuse et marécageuse - que d'après **Sambracis**, éventuelle capitale ligurienne. Le toponyme est resté sous la forme des **Issambres**, agglomération située au nord-est du golfe.

III. EPOQUE ROMAINE

Les forteresses indigènes sont progressivement abandonnées au cours du premier siècle avant notre ère, tandis que sur la côte de nouveaux points de mouillage apparaissent : Heraklea Caccabaria, Alconis et Pergantion.

Du fait qu'il n'existe aucune synthèse des découvertes - l'étude de l'installation romaine restant à faire - nous nous bornons à une simple énumération des vestiges, indiquant leur localisation lorsque celle-ci existe.

A Grimaud, des tombeaux, des constructions et des pièces de monnaie ont été signalés place du Mûrier (Garcin, 59) ; des tessons de céramique près de la coopérative vinicole, aux Cadelaans et à La Castellane où une canalisation antique fut mise en évidence (C. Goudineau, 63) ; on attribue aux Romains la construction de l'aqueduc qui amène les eaux de la source de Painchaud à l'agglomération (Garcin, 59). La plaine de Saint-Maur aurait été un carrefour de voies (Carmagnolle, 36) dont l'une conduisait à Fréjus (P.-A. février, 53). Des mégalithes signalés au domaine de Couse pourraient être des bornes milliaires (Carmagnolle, 36). A l'est de la commune, l'ancien monastère de Saint-Pons serait bâti sur les restes d'une importante **villa** (Garcin, 59).

A Cogolin, le terroir n'a livré que quelques inscriptions et des tombes à une époque déjà ancienne (Garcin, 59) et, plus récemment, du matériel du début de notre ère aux Garcinières, à la Gavotte et à Portonfus (C. Goudineau, 63).

A Saint-Tropez, les vestiges sont plus nombreux.

Citons des tronçons de colonnes en granit servant de bornes au XIXe siècle, des marbres sculptés, des inscriptions, des figurines de bronze, des fragments de mosaïques, des monnaies, des débris de sarcophages en marbre et des tombes. Au XVIIIe siècle, on souligne la découverte d'un trépied et d'une proue de galère en bronze (Garcin, 59). Il y a quelques années, le quartier du Pilon a donné du matériel d'époque romaine (C. Goudineau, 63).

A La Croix-Valmer, des tuiles et de la céramique arétine ou commune ont été ramassées au quartier de Pardigon (C. Goudineau, 63).

L'implantation romaine est confirmée près de Cavalaire, sur le terroir de Gassin à Bertaud, Saint-Julien et Villevieille (C. Goudineau, 63), sur celui de Sainte-Maxime au cap Nartèle, à l'anse de la Garonète, près de la bastide des abbés du Thoronet (Garcin, 59) et autour d'une ancienne chapelle transformée en habitation moderne (C. Goudineau, 63).

A Ramatuelle, vers l'extrémité de la plaine, au quartier des Salettes, des structures romaines accompagnées d'un abondant matériel ont été autre-

fois dégagées. S'agit-il des restes d'une station maritime (Garcin, 59) ou d'une exploitation agricole utilisant le cabotage comme moyen de déplacement ?

Une plaque de gneiss encastrée dans le mur d'une bastide de Pré-Varon, en bordure de la route du col du Babaou, indique qu'un trésorier romain percevait pour le fisc la vingt et unième partie du des mines de cuivre de Collobrières (P. Regaignon; 96).

A La Môle, au siècle dernier, Garcin faisait état de vestiges découverts près du château de Fonscolombe et dans la campagne (Garcin, 59). C. Goudineau signale des *tegulae* et de la céramique sud-gauloise aux Figarets, aux Guiols et à la Murène (C. Goudineau, 63). Sur les pentes sud-est de la colline de Maravieille, nous avons ramassé un grand nombre de fragments de *tegulae*. Quant à ceux qui proviennent de la chapelle de Sainte-Madeleine, peut-être peuvent-ils être mis en relation avec l'exploitation du basalte.

IV. HAUT MOYEN AGE

Si l'histoire du golfe de Grimaud à l'époque romaine reste à écrire, celle du haut Moyen Age est à reprendre en totalité.

Des légendes courent depuis des siècles sur cette région. En premier lieu, les villages antiques de Gassin, Saint-Tropez, Ramatuelle, Sainte-Maxime, et autres, auraient été détruits par les Sarrasins après 730 (Garcin, 59). En second lieu, le golfe de Grimaud serait le Fraxinet (aujourd'hui Freinet) dans lequel, après avoir attaqué Sainte-Maxime et ravagé les communautés existantes, ces mêmes Sarrasins se seraient installés à demeure à partir de 890 (Manteyer, 81). Ils y auraient créé des forteresses inexpugnables : le Fraxinet (Carmagnolle, 36 ; Garcin, 59), Cogolin, Gassin, Miramas, La Môle-Maravieille, Le Revest de La Moure (Manteyer, 81), et introduit le pin d'Alep, le châtaignier, certains plants de vigne, la fabrication du goudron, des races particulières de vaches, de chevaux et de chèvres (Foncin, 54). Certaines communautés se seraient retranchées durant un moment à l'intérieur d'enceintes pour se protéger des envahisseurs, comme à Ramatuelle (Garcin, 59).

Les Sarrasins, ou plutôt leurs traces, se rencontreraient partout dans un périmètre relativement lâche autour du golfe. Une tradition orale fixe aux environs de La Londe un de leurs cimetières (Lacam, 73 b) ; on leur attribue à La Môle une canalisation et un puits polygonal, et en général, en Provence, tout édifice militaire antérieur à Vauban (J.-C. Potteur, 92).

Les dévastations qu'ils ont commises ont été multipliées et exagérées (R. Boyer, P.-A. Février, 32).

En fait, les fouilles et prospections actuellement menées à La Garde-Freinet (Lacam, 74) Miremer (Lacam, inédit), Le Montjean (Wallon, 106), Maravieille (Wallon, en cours), La Môle (Ribot, 97, 98), ne permettent pas de renouveler nos connaissances sur ce problème (Baratier, 16). Par conséquent, nous ne nous attarderons ni sur cette implantation, ni sur la reconquête de la Provence orientale par les Francs. Seules les multiples conséquences de celles-ci présentent quelque importance pour le devenir du golfe et de la vallée de La Môle.

V. DU DEBUT DU XI^e SIECLE AU MILIEU DU XIII^e SIECLE

Le nom de La Môle apparaît pour la première fois en 1008 dans la charte n° 18 du cartulaire de l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille (Guérard, 68) par laquelle Pons Ier, évêque, cède à ce monastère tous ses droits sur la **villa ad Molam** du Fraxinet dans le comté de Fréjus. En 1014, ses frères font une donation identique (chartes n° 110 et 111).

Ces textes entraînent plusieurs observations.

La première se rapporte à l'apparition dans le Freinet de la famille de Marseille à laquelle appartiennent Pons et ses frères Fulco et Guillaume. D'après Poly (91), cette famille descendrait d'Arluf, lui-même originaire du Viennois. Leur alleux proviendraient de donations comtales faites entre 950 et 977, la vicomté de Marseille leur étant attribuée héréditairement à partir de 1004.

Au moment du partage des terres qui suit la reconquête, les vicomtes de Marseille reçoivent en alleu la seigneurie du Fraxinet et la partie occidentale du diocèse de Toulon (Poly, 91).

La seconde concerne le Fraxinet.

Le Fraxinet au XI^e siècle

Selon Germondy (60), le Fraxinet se divise en quatre régions : **Pampello** comprend le terroir de Ramatuelle ; **Vallis Boriani**, les plaines de Gassin, Cogolin et Grimaud ; **Vallis Freineti**, le terroir de La Garde ; **Vallis Avinionis**, celui de Plan de La Tour. Des localités y sont mentionnées très tôt, mais aucune ne porte de nom d'origine arabe : Saint-Tropez, Sainte-Maxime, Ramatuelle, Le Revest, Grimaud, Cogolin... qui deviendront plus tard des villages. Que dire de **Freinetum**, **Borianum**, **Miramas**, **Mora**, **Rasquatis**, **Questi** ou **Laudanario** qui ne sont probablement à cette époque que des lieux-dits ? Les cours d'eau cités sont les Boriens et le Bougnon.

Outre celle de la **villa** de La Môle, d'autres donations sont faites dans le Freinet par la famille de Marseille tant à Saint-Victor qu'au monastère de Lérins, mais il ne semble pas qu'il y ait eu une limite précise tracée entre ce qui était terre laïque et terre ecclésiastique avant le XII^e siècle (Germondy, 60).

La domination des descendants d'Arluf n'est peut-être pas aussi nette qu'on le pourrait croire. En 1058 (Poly, 91), à Grimaud, les gardiens du château, Uc et Adalrad, sont consultés au moment d'une cession de terre. Ces personnages, secondaires pourtant, sont les premiers représentants des multiples chevaliers que l'on découvre au hasard des textes dans les seigneuries des XII^e et XIII^e siècles. Ils s'ajoutent alors aux nombreux coseigneurs issus des vicomtes de Marseille dont l'étude est à reprendre de façon globale (G. Démians d'Archimbaud, 44 d).

Dans la charte de confirmation n° 843 du pape Grégoire VII, datée de 1079 (Guérard, 68) - et dans beaucoup d'autres par la suite - La Môle apparaît comme une localité dans laquelle l'abbaye de Saint-Victor possède des droits (Baratier, 15).

Sous l'impulsion de ses seigneurs le Fraxinet reprend vie. A Grimaud, des ouvriers gènois sont appelés pour construire l'église (P. Grimaud, 65). D'après le chanoine Marès (82), il y aurait eu en 1801 fondation d'une église sur le domaine **ad Molam**. Nous n'avons pu trouver confirmation de ce fait. Le chanoine Marès est mort, sans laisser de document autre que ceux publiés par M. Maurel (86). En l'état de nos connaissances, nous ne nous prononcerons pas sur ce point. Toutefois, l'édifice actuel de Sainte-Madeleine ne présentant aucun caractère de cette époque, le doute est permis.

Origine du nom de La Môle.

Est-ce un dérivé de la racine indo-européenne M.-L. (Rostaing, 99) à laquelle se rattache Maravielle/Malavielle qui se traduit par vieille montagne ? Jean Chauvet (8) fait, sans preuve, découler Maravielle de **Molam Veterem** qui ne peut s'appliquer qu'à la vieille Môle abandonnée à la fin du XIVe siècle.

Ou bien est-ce un toponyme lié à l'exploitation du basalte ? Les preuves pouvant étayer cette hypothèse ne manquent pas : durant la protohistoire, un atelier de taille de meules existait à Maravielle (A.-H. Amann, 11) ; au Moyen Age cette exploitation se poursuit ; au début du XIXe siècle, un carrier de Cogolin avait la ferme de la carrière ouverte au sud-ouest de Sainte-Madeleine.

La demande de meules devait déjà être suffisante au début du XIe siècle pour que l'on ait envisagé de créer et de mettre en place, en un lieu fort éloigné des bonnes terres du golfe, un complexe utilisant la nappe basaltique. La production se développa semble-t-il de façon plus que satisfaisante puisqu'elle donna son nom à l'ensemble des terres agricoles qui l'entouraient et cela 35 années à peine après la reconquête.

Il existe par ailleurs bien d'autres lieux-dits **Mola** dans la Provence des XIe et XIIe siècles. La charte n° 804 (Guérard, 68) attribue ce nom à une terre appelée aujourd'hui La Moule, sur la commune de La Cadière, à l'ouest de Toulon. Au passage, soulignons l'évolution qui fait passer de **Mola** à La Moule - ou bien de **Mora** à La Moure dans le Freinet - tandis que La Môle conserve à un détail près son ancienne orthographe après bien des vicissitudes : **Mola** au XIe siècle, Mola puis Molla aux XIVe siècle. La Molle à partir du XVe pour revenir à La Môle, mais avec un accent circonflexe à la fin du XIXe siècle.

Durant la première moitié du XIIe siècle, les papes confirment les droits des Bénédictins sur cette terre : Paschalis II en 1113, Innocent II en 1135, Eugène III en 1150 (Guérard, 68).

Après cette dernière date, Saint-Victor perd ses droits (Baratier, 15). A qui passe cette terre ? A la famille de Marseille, par l'une de ses branches, les seigneurs de Néoules, et à l'évêque de Fréjus.

Fondation de la Chartreuse de La Verne

A partir de 1160, les guerres baussenques étant terminées, le calme revient en Provence. Le pouvoir comtal s'affirme, aucun grand au sud de la Durance n'osant plus se mesurer à lui (Poly, 91). C'est le moment que

choisissent les évêques de Fréjus et de Toulon, Fredolus et Pierre, pour fonder en limite de leurs diocèses respectifs, dans une zone montagneuse, la Chartreuse de La Verne.

De nombreux textes relatent depuis des siècles cette fondation. S'est-elle faite sur l'emplacement d'un ancien prieuré de Saint-Victor ? Qui a procuré les terres ? Les réponses à ces questions sont jusqu'à présent loin d'être satisfaisantes.

Jean Chauvet (8) affirme, d'après des archives hélas disparues que c'est à ce moment que fut partagée la dîme de La Môle entre les prieurs de La Verne et du prieuré de La Môle.

Le territoire de la Chartreuse, défini par les limites de 1170 - date de la fondation - paraît ne comprendre qu'un secteur très réduit de la côte entre Bormes et Cavalaire (M. Maurel, 86).

Statut juridique de La Verne

Les évêques donnent tout ce qui leur appartient à l'intérieur des limites : terres cultivées ou non, dîmes ou autres. Mais rien en ce qui concerne les droits seigneuriaux qu'ils se réservent et partagent avec d'autres seigneurs. Ce point sera fortement controversé et fera l'objet d'une longue suite de procès qui opposeront les Chartreux aux seigneurs de Bormes, La Môle et Collobrières.

Son territoire est-il distinct de ceux de La Môle et de Collobrières ?

Jean Chauvet (8) considère ce territoire comme une nouvelle terre séparée de celles de La Môle et de Collobrières sur lesquelles le monastère a été fondé, et dont les évêques se déclarent coseigneurs. Par la suite, les moines seront dans l'obligation d'acheter pièce par pièce des terrains appartenant à plus de 30 seigneurs. Ceci confirme la cession par les évêques des terres correspondant à leurs droits, part insuffisante cependant pour faire vivre le monastère. Les limites proposées en 1170 incluent par voie de conséquence la superficie considérée comme nécessaire et dépassent largement les seules terres épiscopales. Cette situation d'une terre créée unilatéralement sans l'avis des seigneurs voisins - et indépendante d'eux - est-elle reconnue par tous ? Il n'est rien de moins sûr. Les difficultés que rencontreront les moines aux XIII^e et XIV^e siècles tendent à prouver le contraire.

Nous constatons à travers les actes de fondation l'existence, dans cette région reculée, de seigneuries divisées entre un grand nombre de coseigneurs.

Pourquoi une Chartreuse dans ce lieu ?

Cet endroit isolé possède une source abondante, la Font-Sainte (Grimaud, 65), qu'une canalisation souterraine amène jusqu'auprès des bâtiments du monastère ; c'est aussi une étendue de terres vraisemblablement en friche - l'ancienne part de Saint-Victor ? - que les évêques n'utilisent pas, la jugeant peut-être trop éloignée de tout lieu civilisé. La présence, dans l'enclos défini par les limites, d'une assez grande quantité de seigneurs nous incite à penser que cette division du pouvoir séculier pouvait être

considérée par les moines comme le gage d'une liberté de manœuvre pour l'avenir. Le partage des dîmes, découlant de celui des terroirs, est le seul point sur lequel dès l'origine les Chartreux ne pourront pas s'entendre avec les prieurs des communautés voisines.

Pourquoi le nom de La Verne ?

Un torrent poissonneux venant de Collobrières, coule au nord du mamelon qui porte le monastère (J. Chauvet, 8). Sur ces rives devaient alors pousser des aulnes glutineux, ou **vernes**, qui donnèrent le nom d'abord au lieu, puis à la Chartreuse.

Progression du pouvoir des Chartreux de La Verne

Les limites de la Chartreuse connaissent certaines variations entre 1170 et 1223. A chaque étape de son évolution, le monastère voit ses droits et privilèges confirmés par le comte, le pape ou les évêques.

Lorsqu'en 1174, son église est consacrée, Alphonse, comte de Provence, octroie quelques privilèges aux religieux et confirme la donation de 1170 faite par les évêques de Toulon et de Fréjus (M. Maurel, 86).

En 1190, le comte prend La Verne sous sa protection.

En 1192, le Pape Célestin III procure d'amples privilèges et excommunique les voleurs, les incendiaires et ceux qui voudraient enlever un homme de La Verne ou de son terroir. La dîme des terres reste aux Chartreux. Interdiction est faite aux évêques d'entrer dans le monastère sans y être invités (M. Maurel, 86).

La même année, l'évêque de Toulon, Didier, et son homologue Frédoles de Fréjus, confirment les moines dans leurs privilèges et précisent les limites du domaine. Il semble qu'à cette époque, la terre du Dom, dans la seigneurie de Bormes, en soit exclue. Le droit de dîme est renouvelé, tout particulièrement celui de l'église de Saint-Julien de La Môle (Dom Capus, 35).

En 1206, deux bulles du pape Innocent III confirment La Verne dans ses possessions à l'intérieur de ses limites, et dans ses immunités de dîme (M. Maurel, 86 ; Capus, 35). Le pape prend sous sa protection le monastère et met en garde les Chartreux contre des tentations extérieures : « Les consécrations des autels (...), les ordinations de vos clercs (...), vous les recevrez de l'évêque diocésain, si cependant il demeure catholique ; sinon qu'il vous soit permis de préférer vous adresser à tout autre évêque (...). Nous défendons à quelque évêque que ce soit ou à quelque personne que ce soit de vous forcer à aller à des synodes ou à des réunions hors de vos limites ou de vous soumettre à un jugement séculier ou de venir à votre maison sans y être appelé (...) ou d'empêcher l'élection régulière de votre prieur (...) » (M. Maurel, 86). Innocent III recommande à cette époque la prédication contre les Albigeois. Trois ans plus tard, après l'assassinat de son légat Pierre de Castelnau, il provoquera la croisade que l'on sait.

En 1209, dans une troisième bulle, le Pape ordonne à l'évêque d'Aix et à ses suffragants d'avertir, et au besoin de forcer ceux qui molestent et perturbent les Chartreux (M. Maurel, 86).

L'évêque d'Aix perçoit une partie de la dîme de Bormes dont il refuse de se départir en faveur de la maison de La Verne.

L'état de la Provence au début du XIII^e siècle - le trône est pratiquement vacant depuis 1209 et le pays en proie à la guerre - ne favorise pas les Chartreux dans l'exercice de leur devoir religieux. Le moindre de leur droit est source de contestation aussi bien de la part de seigneurs laïcs qu'ecclésiastiques, de prieurs que de communautés voisines. Et cela malgré les sceaux de protection et les mises en garde cités précédemment.

A partir de 1215, avec l'accession au priorat de Dom Aymon, le pouvoir des Chartreux se renforce. L'évêque de Toulon octroie au nouveau prieur, qui a été son vicaire, le droit d'excommunier, d'interdire et de punir tous ceux qui se trouveraient en désobéissance à son égard (M. Maurel, 86). Cinq ans plus tard, il confirme les donations précédentes et toutes les dîmes qui en découlent, et met en garde les communautés voisines afin qu'elles obéissent au prieur comme à lui-même.

Le 16 novembre 1223 enfin, Raymond Béranger V prend sous sa protection la Chartreuse, définit les limites qui comprennent à présent le Dom de Bormes, et la déclare indépendante de tout pouvoir séculier (Voir la carte du domaine des Chartreux en annexe).

A partir de 1186, les moines achètent à trente deux seigneurs de La Môle et de Collobrières les terres que ceux-ci possèdent à l'intérieur des limites fixées par le Comte et les évêques. Nous invitons notre lecteur à se reporter à (M. Maurel, 86) pour le détail de ces transactions qu'ils serait fastidieux d'énumérer ici.

Les acquisitions de terres et de droits connaissent une extension continue jusqu'en 1225 date à partir de laquelle la Chartreuse atteint ses limites et se heurte aux communautés d'alentour qui sont elles aussi en expansion. C'est alors qu'apparaissent les premiers bornages avec Bormes, Collobrières puis La Môle.

Passé 1252, peu de nouvelles terres s'ajoutent au domaine. Il ne s'agit tout au plus que de biens éloignés situés à Bormes, Cogolin et Grimaud.

Dans le même temps qu'ils achètent des terres, les moines se soucient d'obtenir de différents seigneurs et du Comte, des droits de pâture sur les terres proches puis de plus en plus éloignées du monastère. L'extension des terres agricoles entravant le développement de l'élevage au sein du domaine, l'octroi des droits de pâture sur les terroirs de La Môle, Collobrières, Bormes, Grimaud, Cogolin, Le Luc, Gagnosque, permet le pacage durant l'hiver au moins. Au printemps, les bergers gagnent avec leurs troupeaux les herbages plus lointains de Rocbaron et de Flassans, avant de rejoindre ceux de Castellane où ils passeront la belle saison.

La Môle à la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e siècle

Certains actes - ventes, transactions - auraient été passés en un lieu appelé **Gorgedon**, gouffre d'eau séparant les terres de La Môle et de La Verne, d'autres dans/à l'extérieur de l'église archipresbytale de Sainte-Marie-Madeleine ou paroissiale de Saint-Julien. Un acte mentionne un grand chemin passant à quelques pas de Sainte-Madeleine et allant à Cogolin, ainsi qu'une fontaine à l'eau très pure (Jean Chauvet, 8). En marge du

manuscrit on peut lire que ces actes ont été signés dans le **castrum de Mola**, dans l'église Sainte-Marie ou Saint-Julien du même **castrum**, près ou sous le **castrum**, au lieu-dit « le pas de Sainte-Marie », sous un olivier, sur le chemin public passant sous **Molam veterem** (voir plus haut l'origine de ce nom).

Cet ensemble de précisions relatives à La Môle doit-il être pris sans discussion ? A notre avis non car plusieurs éléments essentiels demeurent dans l'ombre.

Ainsi, le lieu-dit « **Gorgedon** » n'apparaît à notre connaissance jamais sous cette forme. En 1192, on trouve **Gorc Redon**, en 1223 **Gore Redon**. Plus tard, à la fin du XIII^e siècle, le mot s'orthographie **Corredon**. Il paraît assez surprenant que dans des actes de cette époque on ait pu le retranscrire différemment. Considérons cependant la chose comme possible et passons au grand chemin situé près d'une fontaine et à quelques pas de Sainte-Madeleine. Il semble ne faire qu'un avec le chemin public passant sous **Molam veterem** et correspond à la voie toujours visible qui, venant de La Verne, passe entre les collines de Maravieille et de Sainte-Madeleine (au pas de Sainte-Marie ?) pour rejoindre Cogolin. Si ce rapprochement est le bon, l'acte signé sous **Molam veterem** l'a été sous les ruines du **castrum** et se trouve postérieur à 1400, l'abandon étant daté de la fin du XIV^e siècle.

Que dire de l'église de La Môle ?

Sur le territoire de l'actuelle commune de La Môle, il n'existe à notre connaissance aucune trace d'édifice religieux, autre que Sainte-Madeleine, qui soit antérieur au XV^e siècle - exception faite de La Verne, bien entendu !

Ou bien Saint-Julien est une église qui ne se trouve plus dans le terroir, ce qui est peu probable, ce dernier n'ayant pratiquement pas varié au cours des âges, ou bien Sainte-Madeleine et Saint-Julien ne sont qu'une seule église portant les deux vocables au même moment - le cas existe à Collobrières où la paroisse, dans une transaction de 1208, est désignée sous le double vocable de Saint-Pons et Sainte-Madeleine - ou à des époques différentes.

Au XIV^e siècle, un seul prieur est mentionné à La Môle (Albanès, 9) quant à l'archiprêtre, il n'apparaît qu'au XV^e siècle lorsque le prieuré rural de ce lieu est uni à La Verne sous le titre de Sainte-Madeleine.

Jean Chauvet (8) prétend que tous les actes sont authentiques et que Raymond Béranger V les a confirmés. Cette dernière précision situe leur rédaction entre 1216 et 1245. En supposant que la plupart d'entre eux sont bien de cette époque, le doute devant exister malgré tout, nous pouvons avancer, sans trop d'in vraisemblance, qu'une église paroissiale s'élève sur les terres de La Môle dans la première moitié du XIII^e siècle, et qu'elle a toute chance d'avoir comme vocable celui de Saint-Julien qu'elle échangera plus tard contre celui de Sainte-Madeleine. Cette supposition est corroborée par l'étude du plus ancien état de la chapelle de Sainte-Madeleine qui pourrait remonter à cette époque.

VI. LA MOLE AU MILIEU DU XIII^e SIECLE

L'enquête de 1252 sur les droits et revenus de Charles Ier d'Anjou (E. Baratier, 17) révèle à La Môle l'existence d'un certain nombre de droits comtaux et seigneuriaux.

La charte 245 mentionne dans le **castrum - in castro de Mola** - pour l'**alberghe** IV livres et X sous, pour la cavalcade I chevalier avec un cheval désarmé ou bien C sous. S'y ajoutent **pasquerium, justicia** et **quistes**.

Alberghe et cavalcade mises à part, le comte possède moins de la moitié des droits de la seigneurie (E. Baratier, 15).

La charte 328 de Mola énumère les divers services que doit la communauté aux deux coseigneurs, le Comte et Guillaume de Noulis (ou de Néoules). Ce dernier est le frère de Rostan de La Môle, il descend de Raymond de Signes, seigneur de La Môle et de Pierre de Signes qui fit de nombreuses donations à La Verne (G. Démians d'Archimbaud, 44 a). Avec lui, nous retrouvons l'un des rameaux de la famille vicomtale de Marseille. La liste des hommes porte un autre membre de la même famille, un parent fort éloigné : Fulco de Blancafort. Foulques de Signes, seigneur de Blancafort depuis 1221 (G. Démians d'Archimbaud) 44 a) se retrouve dans un acte de 1246 (n° 1035 du cartulaire de l'Abbaye de Saint-Victor, Guérard, 68) qui fixe les limites du **Castrum Regale** et de Carnoules. Il y est qualifié de **militis**.

Quelle valeur peut-on accorder au terme **castrum** ?

Edouard Baratier, dans l'introduction de l'enquête, au chapitre premier, déclare que ce terme désigne habituellement en Provence au XIII^e siècle un village groupé et fortifié. Mais il n'en conclut pas pour autant que tous les lieux ainsi qualifiés soient alors fortifiés. Le mot peut désigner, au sens très large, une communauté d'habitants ou un village (E. Baratier, 17).

A La Môle est-ce le cas ?

Au niveau actuel de nos connaissances et de la documentation archéologique que nous avons recueillie, nous supposons qu'aux environs de 1250, le **castrum** de La Môle ne désigne qu'un ensemble de personnes unies par des redevances communes. Ce qui n'exclut pas une agglomération éventuelle, telle qu'elle apparaît au début du XIV^e siècle, mais dépourvue de toute fortification.

Redevances les plus courantes

Les 28 hommes portés sur la charte n° 328 de l'enquête doivent des redevances en argent pour une somme de 21 sous et 6 deniers (avec des variations pouvant aller de 6 deniers à 3 sous par individu).

Les redevances en nature soulignent le rôle important que joue dans l'économie l'agriculture céréalière : **35 sestarii ad ras**. Le froment et l'orge se partagent les emblavures. Comment sont-ils répartis ? On ne sait. Mais cet exemple confirme leur présence en basse Provence orientale (Stouff, 104), mettant plus de relief encore à l'exception représentée par Cogolin où le

pain de **consegal** - froment et seigle - est fourni par les Hospitaliers à leurs ouvriers en 1338.

Dans une moindre mesure, les prestations de services sont, de façon prédominante, liées aux labours et à l'entretien des champs. Seuls, deux hommes doivent des corvées de vigne.

Tous ces revenus sont partagés également entre les deux coseigneurs.

Outre les droits régaliens déjà mentionnés, le Comte perçoit la **tasque** des terres gastes et celle du vin. Son domaine propre ne s'étend que sur 10 sesterées de terres sans autre précision.

VII. SECONDE MOITIE DU XIII^e SIECLE AVENEMENT DE LA FAMILLE DE FOS DECLIN DE LA CHARTREUSE DE LA VERNE

Un nouveau chapitre de l'histoire de La Môle s'ouvre à partir de 1257. A la suite de divers soulèvements qui éclatent lors de l'accession au trône de Provence de Charles Ier d'Anjou, les seigneurs d'Hyères, le sire de La Môle et Hugues, archevêque d'Aix sont parmi les adversaires du nouveau Comte.

Charles assiège Hyères, possession de la famille de Fos, branche probable des Baux et descendants des anciens gardiens du château de Fos (Poly, 91), qui détenait la partie occidentale du diocèse de Toulon. Les seigneurs de Fos s'étaient engagés depuis lors, et à maintes reprises, à restituer la ville si le comte la leur réclamait.

Ce siège de 1257 est relaté par (M. Maurel, 86), (P. Giraud, 62), (Germondy, 60), (J.-B. Gaignebet, 58), (G. Lambert, 75), (E. Davin, 43), (R. Lassarat, 76), et (Borricand, 27). Au bout de cinq mois - mais y eut-il vraiment un siège ? - la famille de Fos capitule et reçoit, en échange de la ville, un certain nombre de seigneuries rurales pour une valeur de 10.000 sous : La Môle, La Verne, Le Canet, Collobrières, Cavalaire, Curban, Claret, Pierrefeu et autres... sur lesquelles (P. Borricand, 27) elle a « **omnimodam jurisdictionem meri et mixti imperi** ». Chacun y trouve son compte : Charles met la main sur Hyères, son château, son port, mais aussi ses salins ; Roger, Bertrand et Mabile de Fos abandonnent une seigneurie dans laquelle leur pouvoir chancelle pour prendre la tête d'un ensemble de terres qu'il ne leur reste plus qu'à unir.

Que devient dans cet échange leur ancien allié contre Charles, Guillaume de Noulis, sire de La Môle ? D'après Germondy (60), Roger de Fos se voit octroyer par le Comte tout ce qu'il pourra avoir des terres de La Môle. Y a-t-il réussi ? Nous pouvons le supposer ; puisque la famille de Néoules disparaît de cette région après cette date.

Aux terres indiquées plus haut, Roger ajoute la ville de Bormes qu'il reçoit d'Hugues, archevêque d'Aix, avec tous les droits et un revenu estimé à 5.000 livres.

Droits de la famille de Fos

L'étude de P. Borricand (27) sur la justice seigneuriale de Bormes fournit quelques éléments d'appréciation.

Le Comte a expressément concédé à la famille de Fos les droits de justice haute et basse dans toute la juridiction du **Castrum** de Bormes. Ces droits s'étendent, semble-t-il, à toutes les terres obtenues en 1257. Mais des divergences se font rapidement jour avec les Chartreux de La Verne. La carte placée en annexe, et situant les terroirs des seigneuries, montre quel obstacle majeur représente pour Roger de Fos l'indépendance des religieux dont le domaine se développe au coeur même de ses terres. La Môle, la plus éloignée, a tendance, par sa situation géographique à se retourner vers le golfe de Grimaud. Cette tendance s'aggrave du fait que les juridictions civiles et religieuses sont différentes : Bormes se trouve dans le diocèse de Toulon et la viguerie d'Hyères ; La Môle dans le diocèse de Fréjus et la petite baillie du Luc. Par suite, la maîtrise de ses terres nécessite pour Roger la reconnaissance de ses droits sur La Verne par les Chartreux.

Dès 1264, les seigneurs de Bormes vont s'atteler à démolir pierre par pierre l'édifice que les moines ont mis près de 100 ans à bâtir.

Par des procès toujours renouvelés, entrecoupés d'actes de vandalisme et « de cruautés », Guillaume, fils de Roger, puis Rossolin de Fos parvient à leurs fins. Profitant des difficultés de la Chartreuse, réduite à la misère par plusieurs incendies qui ont ravagé terres et bâtiments, Guillaume réussit à se faire reconnaître seigneur de La Verne par le juge-mage de Provence (M. Maurel, 86 ; P. Giraud, 62 ; E. Davin, 43). Les Chartreux en appellent au Comte, mais doivent transiger avec les habitants de La Môle et de Collobrières. Des limites sont définies avec La Môle en 1273, ainsi que des permissions et un compromis à la suite de l'incendie qui s'est déclaré dans les moulins et engins à fouler du monastère.

Rossolin, qui succède à Guillaume en 1281, extorque au prieur de La Verne un hommage prêté dans la maison de l'évêque de Toulon à Bormes (E. Davin, 43). Les titres donnés à Rossolin sont alors les suivants « **nobili domicello Rosselino de Fossis domino Bormae et Collobrae et majoris domino de Mola** » (Note en marge de la page 236 du manuscrit de Jean Chauvet, 8). Il existe donc d'autres seigneurs à La Môle.

En 1286, la Chartreuse de La Verne réussit à faire casser cette reconnaissance par le Comte Charles II qui dénie toute autorité de justice à Rossolin sur La Verne (Dom Capus, 35 ; M. Maurel, 86 ; Foncin, 54 ; E. Davin, 43 ; Dubois, 46).

En 1288, le prieur de La Môle conteste le droit de dîme des Chartreux. Une sentence arbitrale met les choses au point. Jusqu'en 1293, la situation n'évolue pas. De nouvelles exactions se produisent à partir de cette date : troupeaux enlevés, haras saisis, domestiques rançonnés et mis en prison (M. Maurel, 86 ; J. Chauvet, 8 ; Dubois, 46). Las de toutes ces vexations, les moines ont une fois encore recours à la protection du Comte qui leur donne raison par lettre, en février 1294. Le prieur s'empresse de faire placer des copies de cette lettre aux carrefours de Bormes, La Môle et Collobrières. Ce qui irrite Rossolin, on s'en doute. Poursuivi par la colère du seigneur de Fos, le malheureux prieur s'enfuit et cherche refuge auprès du général de l'Ordre. A sa demande, il est destitué de sa charge.

A Brignoles, l'année suivante, une transaction passée entre le nouveau prieur et Rossolin accorde à ce dernier la haute juridiction du terroir de La

Verne avec presque tous les droits d'un seigneur foncier. C'est une catastrophe qui soumet durant 64 ans les religieux à une justice séculière autre que la justice comtale. Une condition stipule que les Chartreux jouiront de la seigneurie de La Môle, mais Rossolin fait tout pour ne pas tenir parole.

Un mois plus tard, une nouvelle transaction précise quelques points : le seigneur de Bormes ne pourra faire bâtir aucune forteresse dans les limites de La Verne sans l'avis des Chartreux, l'hommage de la terre ne sera passé par ces derniers que tous les dix ans, enfin, Rossolin, ou ses descendants, ne pourront utiliser le titre de seigneur de La Verne que dans les cas concernant la haute justice. En contrepartie, le prieur accepte de se départir de la seigneurie de La Môle sur promesse de 500 florins d'or (J. Chauvet, 8).

Le 24 octobre 1299, une charte comtale consacre à l'encontre de la cour royale du Luc et du Freinet le droit au seigneur de La Môle d'exercer la justice criminelle sur ses terres (Germöndy, 60).

Ainsi, la famille de Fos, sans que ses membres perdent quoi que ce soit de leurs droits, sait préserver sa puissance en désignant l'un des siens seigneur de l'ensemble des terres. A l'aube du XIV^e siècle, Rossolin de Fos est enfin seigneur à part entière de Bormes, de La Verne, de Collobrières et de la majeure partie de La Môle. Qui est-il ? Premier du nom, il prend le titre de vicomte de Marseille et de marquis de Fos, fait la guerre contre Marseille (P. Giraud, 62). Il épouse Mabille d'Agoult. Son oncle, Philippe de Lavena a été sénéchal de Provence de 1285 à 1287 (Cortez, 39). Seigneur haut justicier, détenteur des terres alleutières à la suite de l'échange de 1257, la dimension de son domaine le met avec les siens à l'abri des disettes qui marquent le XIV^e siècle.

VIII. PREMIERE MOITIE DU XIV^e SIECLE

Cette puissance de la famille de Fos connaît, dès l'origine, des fissures qui ne feront que s'élargir avec les ans.

Sur ses propres terres se manifestent très tôt les « **universitas** », communautés parvenues à une certaine forme d'émancipation (P. Borricand, 27). A Bormes, l'**universitas** possède, comme à Hyères, la personnalité morale et des syndics, nommés malgré tout par le seigneur. Au cas où celui-ci refuse d'accorder des syndics à la communauté, celle-ci adresse une requête à la cour royale d'Hyères dont le juge peut, se substituant au seigneur, procéder à la nomination. Ce qui arriva en 1344 (P. Borricand, 27). En va-t-il de même à La Môle ? Rien ne permet de le supposer, bien que le terme de communauté revienne dans les actes qui la concernent et que les habitants de Collobrières aient, depuis au moins 1310, le droit de se réunir et d'avoir des syndics.

Autre point faible : l'action du pouvoir comtal qui cherche à réduire la puissance des seigneurs locaux et au besoin à drainer vers lui les plaintes des communautés. Qu'en est-il du droit de haute justice de Rossolin ? Il n'est pas remis en cause directement mais le Comte se fait reconnaître une certaine **superioritas** (P. Borricand, 27), amorce d'une évolution qui aboutira en 1366 à la suppression des cours d'appel seigneuriales.

Le seigneur de Bormes se trouve donc opposé d'une part aux prétentions des communautés de se voir reconnaître certains droits et, d'autre part, à celles de la justice comtale qui tente d'attirer à elle les justiciables (P. Borricand, 27).

Le Freinet et Bormes en 1323.

Sur l'ordre du roi Robert, Robert de Milet, trésorier de Provence et de Forcalquier, dresse le procès-verbal de sa visite dans les bourgs, châteaux et localités de la côte maritime du comté (Archives des Bouches-du-Rhône, 3 ; L. Barthélémy, 21).

A Bormes, en présence du viguier, du clavaire, de Rossolin et des hommes de l'**universitas**, il donne l'ordre de doter d'un mur de défense le bourg qui s'est développé à l'extérieur des murailles du **castrum**.

A Gassin, en présence de l'**universitas** et du vice-bayle clavaire du Luc et du Freinet, l'enquêteur note que certains murs de défense sont détruits, qu'il faut les remonter, ouvrir une porte et installer des bretèches.

A Ramatuelle, aucune réparation n'est nécessaire. Il n'est besoin que de quelques bretèches et mantelets. Les constructions extérieures adossées au rempart devront être démolies.

A Saint-Tropez, l'état des défenses laisse à désirer, tandis que celui des fortifications de Grimaud est convenable.

A Sainte-Maxime, l'abbé du Thoronet se voit signifier l'ordre de renforcer sa bastide.

Un long paragraphe concerne les lieux et castra du Freinet. Deux d'entre eux sont cités, **Cogulino** (Cogolin) et **Garcineriis** (Les Garcinières), qualifiés de **castruncula**. Le mauvais temps - les rivières débordent - empêche Robert de Milet de se rendre sur place. Aucun mot sur La Môle. Son **castrum** est-il si réduit que l'on n'en dise rien ? Cogolin - **castruncula** en 1323 - comptait 47 feux en 1315 tandis que La Môle n'en avait que 19. N'a-t-il pas été omis parce qu'il est déjà trop à l'intérieur des terres ? Ou bien n'y a-t-il encore aucune fortification sur son terroir ?

Une indication, rapportée par P. Borricand (27), permet d'éclairer ce problème. En 1331, 8 ans après l'enquête de Robert de Milet, Rossolin - le fils - est dit « **miles castrorum Borma et Colubreria, Mola burgi, Cavalleria** ». Le terme de **castrum** a disparu pour être remplacé par celui de **burgus**.

En 1344, au cours d'une enquête sur un crime commis dans les limites de la cour seigneuriale de Bormes, le juge royal d'Hyères se porte sur le lieu de Cavalaire qualifié lui aussi de **burgus**, « **infra burgum praedictum Cavallerie** » (P. Borricand, 27) ; nouvelle mention, mais plus tardive, de ce terme, et en un lieu qui n'a jamais été - et ne sera jamais - considéré comme **castrum**. Le rapprochement avec La Môle est significatif et laisse supposer que dans cette seigneurie, il y a dans la première moitié du XIV^e siècle une agglomération encore non fortifiée.

Évolution du peuplement de La Môle

Dans l'ensemble de la Provence (Baratier, 14) sur un total de 53 agglomérations possédant un nombre de feux proche de celui de La Môle (entre

10 et 20 en 1315/16 ou 1323/24) et dont quelques affouagement antérieurs sont connus, l'écart entre la première mention et 1315/16 ou 1323/24 varie de 0 à 13 feux en plus pour la grande majorité, et pour quelques-unes de 1 à 10 feux en moins. Avec six grandes exceptions :

Méouilles (baillie de Castellane)	- 23 de 1278 à 1325
Esparron (Baillie de St-Maximin)	- 22 de 1250 à 1323
Lamanon (viguerie de Tarascon)	- 15 de 1297 à 1315
La Bastidonne (baillie de Barjols-	- 15 de 1303 à 1315
Montpaon (Baronnie des Baux)	- 18 de 1277 à 1324
Castillon (Baronnie des Baux)	- 31 de 1278 à 1324.

Relevons cependant qu'entre 1305 et 1308, la situation semble se stabiliser et amorcer un redressement dans les localités en récession démographique. La Môle paraît suivre le mouvement général puisque de 28 hommes mentionnés en 1250, elle passe en 1308 à 48 feux, soit un accroissement de 20 feux.

Comparons à présent les nombres de feux recensés en 1315/16 (ou 1323/24) et ceux de l'affouagement précédent, en éliminant les agglomérations dont les chiffres sont trop anciens pour être pris en compte (1250 et 1263). Un tassement de la courbe ascendante se fait sentir. 16 localités connaissent une augmentation de population bien inférieure à ce qu'elle était dans la période précédente ; 13 comptent le même nombre de feux ; 16 sont en récession - La Môle tombe par exemple de 48 à 19 feux (- 29) en sept ans.

Cette évolution est-elle ressentie dans les autres localités du Freinet ? Les seuls chiffres en notre possession concernent les **castra** de **Gassin** et des **Garcinières**, réunis pour les besoins de l'enquête ; ils comptent 120 feux en 1308 et 188 en 1315, enregistrant une augmentation de plus de 50 % de leur nombre d'habitants.

Aucune raison ne nous permet d'expliquer pourquoi il y a une telle chute à La Môle. Tout au plus pouvons-nous conjecturer qu'il y eut en 1315 une rectification de feux, mais cela ne nous satisfait guère. En fait, 19 feux correspondent assez, si l'on y ajoute les exempts de fouage, aux 28 hommes de 1250 et aux dimensions de la petite forteresse qui sera construite plus tard près de l'église paroissiale.

Sursaut de La Verne.

A partir de 1300 (M. Maurel, 86), les prieurs de La Verne réagissent et tentent, mais vainement, de s'opposer à l'emprise de la Maison de Fos sur leurs terres. En 1310, un procès est intenté au fils d'un des syndics de Collobrières pour congrégation illicite, port d'armes et voie de faits sur la personne du prieur. Les habitants récusent la justice des moines et déclarent la cour de Bormes seule compétente (M. Maurel, 86).

En 1313, une transaction est passée avec la communauté de La Môle au sujet de pâturages que cette dernière prétend posséder sur le terroir de la Chartreuse. La même année Guillaume de Noulis est élu prieur de la Chartreuse - est-ce une coïncidence ?

En 1317, le monastère se plaint que le nouveau seigneur de Bormes réclame l'hommage pour la terre de La Verne sans appliquer à sa personne

les conditions qui le concernent, c'est-à-dire la reconnaissance des droits de la Chartreuse sur La Môle. Un cardinal, Jacobus, intervient et défend à toute personne d'attenter en rien contre les moines temporairement affaiblis et sans prieur (M. Maurel, 86).

En 1318, Rossolin poursuit les bergers des Chartreux dont les troupeaux ont saccagé le lieu-dit « le Cros ». Un compromis est trouvé en 1323 avec Collobrières, dont dépend cette dernière affaire (M. Maurel, 86).

Malheureusement pour les Chartreux, alors que le littoral provençal connaît une année de forte disette et que les pluies tombent sans discontinuer (Stouff, 104 ; Castellari, 37), le Comte, en 1323, confirme les droits que possèdent les seigneurs de La Môle de connaître sur leurs terres et celles de La Verne des premières appellations (Germondy, 60).

Ainsi s'achève le premier quart du XIV^e siècle. Malgré un sursaut de La Verne, la puissance des seigneurs de Fos loin d'être entamée se retrouve confirmée.

De 1325 à 1345

Le tassement démographique amorcé au début du siècle atteint Bormes vers 1343 (Baratier, 14) où l'on relève deux feux en moins par rapport à l'affouagement précédent. Doit-on mettre ceci au compte des « *tempestas* » et « *sterilitas* » de 1337 (G. Démians d'Archimbaud, 44 d) ? Est-ce la cause d'une grave disette que le Freinet est exempté de fouage en 1325 ? Ou bien, comme le pensent Garcin (59) et Germondy (60), d'un désastre que l'histoire n'a pas retenu : guerre, raids, etc ? A notre sens, il importe de replacer ces exemptions dans leur contexte historique. Le Freinet est une petite baillie dépendant de la viguerie de Draguignan, héritière de l'ancienne baillie de Fréjus (Baratier, 14). Les statuts de Fréjus ne stipulaient pas la levée de queste comtale pour l'achat de terres. S'appuyant sur ces statuts, certaines communautés refusent au XIV^e siècle de payer la queste. Or, en 1323 (Baratier, 14), le motif de la levée est bien l'achat de terres. En 1340 (Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 4).

Petrus Clericus - vraisemblablement un descendant de P. Clericus mentionné en 1250 dans la chartre n° 328 du *castrum de Mola* - bayle de La Môle - répond à une lettre par laquelle Berangerio Camalato, au nom du roi, demande à cause de quoi les droits comtaux sont si réduits, la cavalcade inexistante et le fouage, de 14 livres et 12 sous, refusé conformément aux statuts de Fréjus. Le bayle ne trouve aucune explication. Or, en 1338, la queste est levée pour l'achat de la seigneurie d'Alan (Baratier, 14).

En 1345, la reine Jeanne ordonne d'exempter de fouage le Revest, Grimaud, La Môle, Ramatuelle, Gassin, Flassans, Le Luc, Le Cannet, Vidauhan, Entrecasteaux, Sillans, Pontevès, La Bastide, Claviers, Villecroze, Carcès, Baudron, Espérel, Bargemon, Villepay, Mons, Fayence et Montferrat, tous dans la viguerie de Draguignan. Ceci, au moment du mariage de Marie de Duras (Léonard, 77 b).

Il en faut donc pas voir dans toutes ces exemptions du fouage une raison liée aux seules conditions climatiques. Toutefois, les mauvaises récoltes paraissant se répéter jusqu'en 1354, il semble normal de supposer que les communautés aux prises avec de graves difficultés - baisse du revenu agri-

cole, population stationnaire - cherchent à se retrancher derrière les statuts de Fréjus pour refuser des redevances inchangées.

L'enquête de 1340 révèle, outre celle de Petrus Clericus, la présence de deux autres personnages, Pierre de Cuers et Fulco Garinus. Le texte précise que La Môle a pour seigneur Rossolin de Fos, mais que Pierre et Fulco, ses vassaux, tiennent de lui leurs droits sur cette terre. Ceci confirme le titre de « **majoris domino de Mola** » que portait en 1281 Rossolin, le père.

Si nous prenons comme base de référence pour la quête la somme de 6 sous par feu, avec toutes les réserves qui s'imposent (Baratier, 14), nous obtenons un nombre voisin de 31 feux qui correspond à la trentaine de maisons que renfermera le *castrum* quelques années plus tard.

IX. SECONDE MOITIE DU XIV^e SIECLE LE CASTRUM DE LA MOLE

Au milieu du XIV^e siècle, la viguerie de Draguignan connaît une série de disettes qui s'étend de 1345 à 1348 (Stouff, 104) et touche les vigueries voisines. Elle est marquée par la cherté du grain dont le prix est en hausse constante jusqu'à l'arrivée de la peste noire au début de 1348. Jusqu'en 1354, la disette revient régulièrement tandis que le pays traverse des périodes d'inondations catastrophiques (Stouff, 104).

A partir de 1355, des bandes armées pillent Saint-Maximin, Brignoles et incendient Draguignan. Cette situation dure jusqu'en 1358, lorsque le Pape obtient le départ d'Arnaud de Cervole et de ses troupes.

En 1358, la reine Jeanne ordonne une enquête (Archives des Bouches-du-Rhône, 5). La liste des localités visitées mentionne un **castrum de Mola** à la suite de la bastide de Miramas et du port de Cavalaire. Entre 1331, où l'on signale un bourg à La Môle, et 1358, une fortification a été élevée sur les terres de cette seigneurie. A titre indicatif, le bourg de Cavalaire ne connaît pas une évolution similaire.

Durant les troubles de 1355-1358, des communautés s'étaient ralliées aux envahisseurs. Un tribunal d'exception prononce de mars à mai 1359 de nombreuses condamnations contre : Brignoles, Grimaud, Séranon, Canet, Ramatuella, Gassin, Cogolin, Barjols, Saint-Tropez, La Môle, Moustier, Le Luc, Bras, Châteauvert, Valensolle (Léonard, 77 b). Curieusement, il n'est pas fait état de Bormes ni de Collobrières. Entre le pouvoir comtal et la famille de Fos, un fossé se crée qui ne se refermera plus.

En 1359 encore, profitant certainement de l'affaiblissement de la communauté de La Môle et de ses seigneurs, l'évêque de Toulon, à la demande du prieur de La Verne, Pierre de Noulis, retire au seigneur de Fos non pas la juridiction de La Môle, comme le prétend le chanoine Marès (83), mais celle de La Verne (M. Maurel). Dans Gallia Christiana Novissima (Albanès, 10) cette sentence arbitrale de Pierre III Geoffroy est intégralement rapportée. Elle s'applique à Rossolin, seigneur de Bormes et à son frère Roger. Tous les deux certifient la réalité de leur pouvoir sur La Verne, reconnu à différentes reprises par les Comtes, et plus particulièrement des

droits que possède Roger, en tant que seigneur de La Môle et de La Verne. Le prieur de La Verne, en ce qui le concerne, demande la reconnaissance de ses droits sur La Môle, en application de la transaction de 1295. L'évêque tranche en refusant de reconnaître à la famille de Fos la juridiction de La Verne, et à La Verne celle de La Môle.

A quand remonte la division du patrimoine de la famille de Fos ? Dans la sentence arbitrale de 1359, Roger s'affirme être seigneur de La Verne et de La Môle depuis que son père l'a émancipé. Or en 1340, La Môle est toujours unie à Bormes, et en 1343, la communauté de Bormes prête encore serment pour le Dom aux Chartreux. Rossolin le père étant mort après 1345, on est en droit d'affirmer que c'est vers cette dernière date que Roger entre en possession de la seigneurie de La Môle en même temps que de celle de La Verne. A la mort du père, Rossolin, troisième du nom, prend Bormes et Collobrières. Est-ce un nouveau signe de faiblesse que cette division des terres ? N'y faut-il pas voir plutôt une ultime tentative pour conserver les seigneuries les plus éloignées trop enclines à quitter l'orbite de Bormes ? La présence à La Môle de la famille de Cuers dont Cogolin est l'un des principaux fiefs pourrait être un argument en faveur de cette thèse. Est-ce à Roger que l'on doit la construction du **castrum** cité en 1358 ? Le matériel découvert au cours des fouilles que nous y avons conduites permet de le supposer. Ce **castrum** est un point de fixation pour une communauté peu importante dont l'habitat est un bourg sans défense ; c'est en même temps un moyen d'affirmer la puissance de Fos sur le Freinet.

Bref aperçu de la fouille du CASTRUM de La Môle.

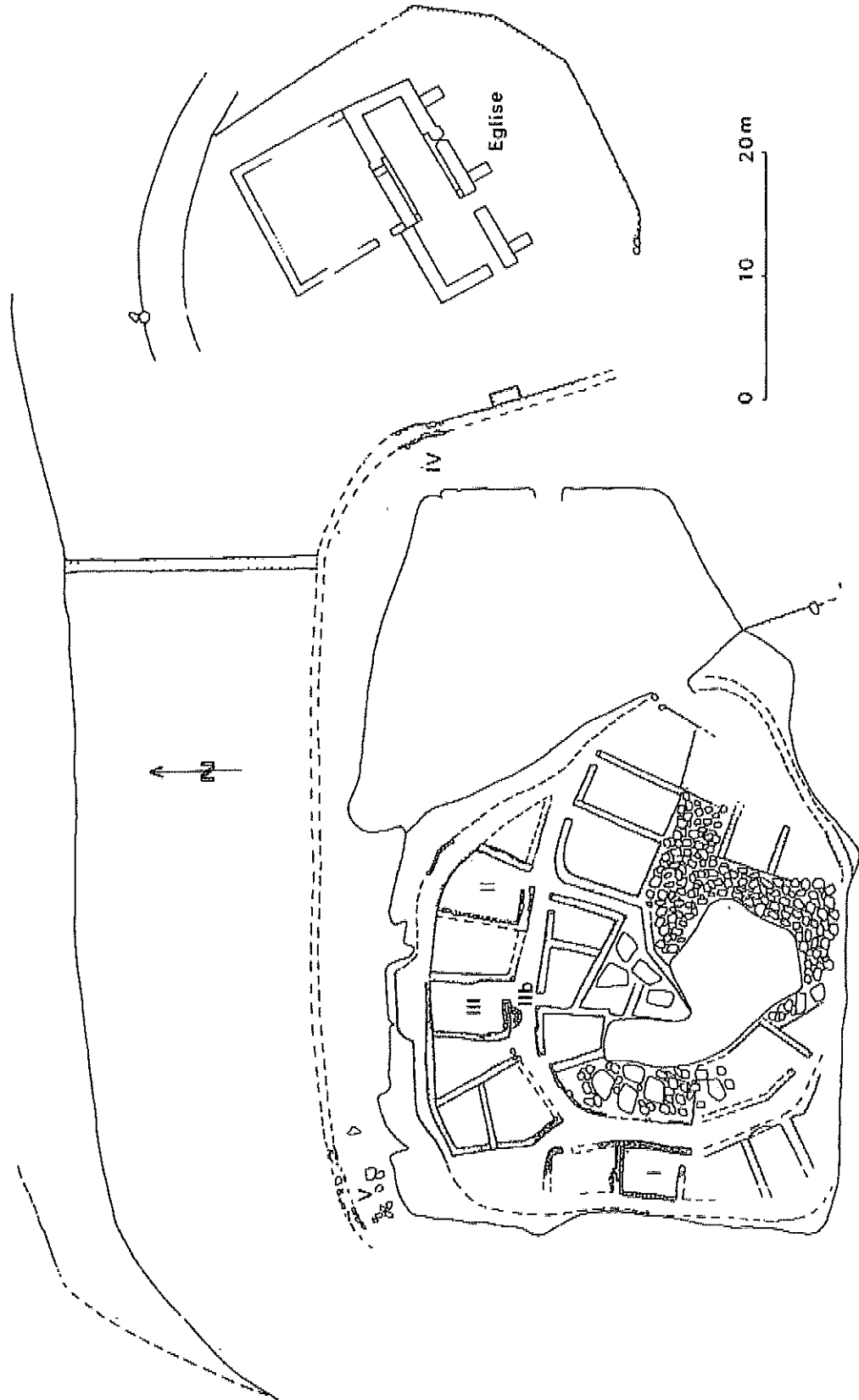
(H. Ribot, 97, 98 et Archéologie médiévale IV-1976 p. 338)
L'ensemble prospecté comprend une partie basse - le bourg du texte de 1331 - s'étendant sur le flanc méridional de la colline de Sainte-Madeleine, et une partie haute fortifiée, - le **castrum** de 1358 - à la disposition conditionnée par l'étroitesse d'une plateforme de 1700 mètres carrés environ (voir le plan en annexe). L'église de Sainte-Madeleine, à quelque trente mètres en contrebas des défenses, et son cimetière complètent le tout.

Le système défensif utilise au mieux le terrain ; deux falaises d'orientation est-ouest déterminent au nord un plan horizontal, barré par un mur nord-sud. A l'extrémité orientale, se dresse l'église aujourd'hui en ruines. Au sommet de la dernière falaise s'élève le mur d'enceinte. Un fossé et un avant-mur, reconnus dans les sondages IV et V, entourent la base de l'habitat fortifié.

Dans ce dernier, une trentaine de maisons se distribuent de part et d'autre d'une rue large de 2 m. Une partie des cases s'appuie contre le mur d'enceinte dont l'épaisseur varie de 2 à 3 m. L'entrée se devine à l'est, non loin de l'église. L'emplacement de 25 maisons a pu faire l'objet d'un report sur plan. Les autres, au sud-ouest, ont disparu dans l'effondrement de la falaise qui les portait.

Trois maisons ont pu être fouillées. Elles possédaient un sol en terre battue et une mezzanine au plancher de briques. L'une d'elles comportait un étage. Le toit, de tuiles rondes, reposait sur une charpente soutenue par

ANNEXE II :
plan du castrum de Sainte-Madeleine à la Môle.



des poteaux de bois. Un lattis de roseau et d'argile faisait office d'isolant. Les murs, faits de moellons liés à l'argile, étaient, dans l'une des pièces au moins, enduits de chaux.

Matériel découvert :

Monnaie : un double denier d'Urbain V, pape, (1362-1370)

Céramiques à usage culinaire : marmites, gargoulettes et cruches à pâte rouge ou pâle ; jarres de deux types dont l'un présente des ressemblances avec des modèles du Levant espagnol ; couvercles et marmite non tournés.

Céramique fine : quelques fragments de *sgraffito* archaïque, une coupe catalane, des cruches, coupes et écuelles à décor vert et brun ou monochrome et à couverture plombifère au revers.

Flore : présence confirmée du chêne, du chêne-liège, du noyer, du pêcher, de l'olivier, de la vigne, du blé et de l'orge.

Faune : mouton et porc.

Industrie lithique et matériel associé : silex et hache de pierre polie, pierres à aiguiser, meules, broyeurs et pierre ponce.

Armement et couteaux : couteaux de divers modèles fers de lances, pommeaux, bouterolles, carreaux d'arbalète, ambon (?) de bouclier.

Outillage : faucilles, serpettes, houes, burins, marteau à pied de biche, ciseaux.

Serrurerie et ferronnerie : « charnières-goupilles », ferrures de rotation, barres de porte et de fenêtre, crochet de fermeture, clefs hénardes de grande, moyenne et petite taille, entrées de serrures, pènes, auberonnières, morillons à auberon ou à anneau coulissant, battants de coffres, pentures de portes et de coffres.

Luminaire : chandeliers à tige et à bobèche, peut-être aussi à cuvette.

Ustensiles de cuisine : un crochet et un plat en bois.

Ferrures, clous et crochets : ferrures et clous de charpente, crochets et pitons. Anneaux circulaires encore fixés dans les attaches qui les portaient.

Anneaux et boucles en fer et bronze, objets d'habillement et de parure : boucles de dimensions moyennes en bronze avec ardillon, boucles à rouleau de fabrication légère, à chape étroite, décorées et à mordant, grélot.

Verre : bouteilles à long col et panse piriforme d'une vingtaine de centimètres de haut.

Mesures : série de poids de 7, 5, 4 et 1 livre d'un poids moyen de 391,8 grammes par livre.

Deux sondages (VI et VII) ouverts dans le bourg ont livré un habitat plus dispersé, aux maisons plus vastes comprenant des cours. Une forge y a en partie été dégagée.

Dans l'ensemble, les structures qui atteignent encore par endroit 2 mètres de haut, sont assez bien conservées.

X. FIN DU CASTRUM

Malgré les coups de frein donnés à sa domination, le seigneur de Bormes - usant de conditions favorables - va tenter de s'imposer à La Verne : exactions et procès reprennent. En 1362, le Pape confirme les privilèges des Chartreux et fulmine contre ceux qui usurpent et détiennent leurs biens. L'évêque de Fréjus est chargé d'intervenir (M. Maurel, 86).

En 1362, Guillaume de Grimoard devient Pape sous le nom d'Urbain V. C'est l'époque où Charles V, roi de France, envoie son frère Louis d'Anjou en Provence avec Duguesclin. Tous deux se retireront sous la pression conjuguée du Pape et de la reine Jeanne qui promet de faire de Louis son héritier. Dans ce contexte difficile, la reine révoque, de Naples, en 1365, les ventes, dons, aliénations du domaine royal en Provence faits par elle ou son aïeul Robert (Cortez, 39). L'année suivante, par un édit général, elle réforme les abus qui se sont glissés dans les appellations en matière de justice, en interdisant dorénavant aux seigneurs de juger en seconde instance (P. Borricand, 27). Ce qui ne va assurément pas sans quelques difficultés dans l'application. D'après P. Borricand, cette décision n'a que peu d'effet. Pourtant, à l'occasion d'une affaire d'enlèvement d'esclave à Cavalaire - terre de la famille de Fos où en 1344 le droit de haute justice avait été reconnu à Rossolin - c'est le sous-viguiier de Marseille qui est déclaré compétent (E. Davin, 42).

En 1368, après le départ de Louis et de Duguesclin, les 40 seigneurs de Cuers et de Bormes sont emprisonnés pour avoir pris parti contre la reine (P. Giraud, 62).

Les années suivantes, marquées par des disettes de 1373 à 1375, voient le domaine de Fos amputé d'au moins une partie de la seigneurie de Collobrières, Béatrix d'Agoult de Trets en apportant le château en dot lors de son mariage avec Raymond II d'Agoult - sénéchal de Provence de 1365 à 1370 - en 1374 (Cortez, 39).

Les terres et le pouvoir de la famille de Fos se trouvent réduits à la portion congrue : Bormes reste à Rossolin qui mourra en 1385 en faisant une donation à La Verne, La Môle passe à Jacques, son frère, à la mort de Roger. Quelques droits restent encore sur Collobrières, semble-t-il.

Les guerres de l'Union d'Aix et leur cortège de misères, les deux séries de disettes que connaît la viguerie de Draguignan de 1373 à 1375, puis de 1382 à 1385, le retour de la Peste, le passage de Raymond de Turenne dans l'Ouest de la Provence et celui surtout de Baldo Spinola qui s'installe à Brégançon de 1387 à 1406, laissent la Chartreuse de La Verne dans un lamentable état de pauvreté. Elle n'arrive plus à entretenir sa part des salins en 1391 (M. Maurel, 86).

Quant à La Môle, déclarée inhabitée avant 1400 (E. Baratier, 14, 19), ses seigneurs l'abandonnent pour se réfugier à Bormes où Jacques n'est plus au début du XVe siècle que le vicaire (*vicarius*) de son neveu Rossolin, quatrième du nom (affaire dom Naugé rapportée par Jean Chauvet, 8 ; M. Maurel, 86 ; P. Grimaud, 66).

La désertion d'un village n'est pas rare en Provence médiévale, et celle de La Môle n'a rien d'accidentel. Des cas identiques sont signalés, précocement.

ment il est vrai, en 1323, 1352, 1353 et 1366 (G. Démians d'Archimbaud, 44 c). Entre 1368 et 1401, soit en une génération, plus de la moitié des familles de Pourrières sont éteintes en ligne directe.

Par sa taille en 1315, La Môle se rapproche des agglomérations de la Provence montagnaise. Comparée à celles, pourtant très moyennes, de la baronnie de Bormes et du Freinet, elle est la plus petite : Bormes et Grimaud, avec respectivement 212 et 215 feux, sont des localités où se révèlent les plus fortes concentrations de population. Après elles, viennent Gassin-Les Garcinières (188 feux), Collobrières (environ 100 feux) ; Saint-Tropez (60 feux), Cogolin (47 feux), Le Revest (37 feux), La Garde-Freinet (35 feux) et La Môle (19 feux).

Bien peu de ces agglomérations survivent après 1400. Les petites - et celles qui comme Saint-Tropez sont exposées aux coups de main venant de la mer - s'avèrent les plus touchées par la désertification. Les Garcinières, La Môle, Le Revest, tout comme Saint-Tropez, ne comptent plus une seule âme.

En 1471, 8 d'entre elles ont une population largement en baisse ou sont inhabitées et 2 connaissent un nombre d'habitants supérieur à celui qu'elles comptaient en 1315/16 - compte non tenu de Saint-Tropez dont le repeuplement est assuré dès 1470 par des familles génoises ; il s'agit de Cogolin (67 feux, soit 20 de plus) et de La Garde-Freinet (47 feux, soit 12 de plus). Pour cette dernière, il faut mentionner qu'un acte d'habitation a été concédé le 6 juin 1394 par Jean de Pontevès, ce qui tend à démontrer que l'abandon y a été aussi important qu'ailleurs (E. Garcin, 59).

Une seule communauté du Freinet donc semble franchir sans trop d'encombres la fin du XIV^e siècle, tandis qu'au même moment la viguerie de Draguignan passe de 4185 feux en 1315 à 2809 en 1471 (Baratier 14).

Pour l'ensemble de la Provence, on relève parmi les 146 localités de moins de 50 feux en 1315/16 (ou 1323/24) une évolution similaire : 100 sont inhabitées en 1471 (12 d'entre elles avant 1400) ; 33 ont une population en baisse ; deux conservent le même nombre de feux ; 11 seulement connaissent un accroissement démographique.

Cette baisse générale s'avère plus sensible dans les zones agricoles exposées aux ravages de la guerre ou aux intempéries que dans les zones fortement urbanisées ; plus marquées dans les petites agglomérations où la population trop peu nombreuse ne peut assurer le remplacement aux champs et à la défense de ceux qui ont disparu.

Les localités de taille moyenne, ne peuvent survivre qu'en accueillant de nouveaux venus ou en incorporant dans leur sein les agriculteurs des communautés voisines dont le nombre a fortement diminué au cours des ans. La communauté de Cogolin, fief de la famille de Cuers, a-t-elle ainsi récupéré les habitants de La Môle avec lesquels elle entretenait des relations étroites depuis longtemps ? Nous trouvons un indice de cela à une époque beaucoup plus récente. Lorsque La Môle retrouvera une certaine vie et que le besoin se fera sentir de restaurer l'église paroissiale, le Maire soulignera le fait que les habitants sont obligés de se rendre à Cogolin pour entendre l'office du dimanche (archives communales, année 1808, I.).

En quittant le *castrum*, chaque famille semble avoir emporté ce qu'elle a

pu, n'y laissant que les objets trop encombrants ou inutilisables. L'incendie, dont les traces sont visibles dans le sondage III (voir le plan), conséquence plus que cause de l'abandon, a empêché toute récupération ultérieure, et le matériel est resté en l'état, noyé sous les décombres, n'attendant plus que les archéologues. La présence, à Brégançon, sur le terroir de Bormes, d'un bandit comme Baldo Spinola, et dans le Dom de loups et de brigands n'incitait pas les gens à risquer leur vie pour récupérer une serpe ou une poterie. Il faut attendre 1442, pour que la première mention postérieure au XIV^e siècle apparaisse. Et encore, ne s'agit-il à ce moment-là que du prieuré rural qui a succédé à l'église paroissiale. En raison de sa pauvreté, le Pape accorde la faculté de l'unir à La Verne sous le titre de Sainte-Madeleine-de-la-Môle (M. Dubois, 46 ; E. Davin, 43 ; M. Maurel, 86). En 1435, les terres de la famille de Fos passent aux Boniface qui les conserveront jusqu'en 1664 (R. Bérenguier, 26).

Au bout d'une cinquantaine d'années, en 1498, le pape Alexandre VI, par une bulle, approuve et ratifie la résignation par l'archiprêtre Ludovic de Candie de La Môle en faveur de La Verne. Jusqu'à la Révolution, le prieuré de Sainte-Madeleine restera dans le domaine des Chartreux.

CONCLUSION

Notre exposé s'arrête provisoirement ici. Dans quel état se trouve le terroir de La Môle au XV^e siècle ? Quelques descriptions des XVII^e et XIX^e siècles nous en livrent une image qui, pour être plus tardive, n'en est pas moins intéressante.

Le Roany ou Renoux devient la rivière de La Verne qui coule sur une terre toute de collines et de montagnes (Girardin, 61). Le chemin de Collobrières est rendu dangereux par des brigands et des loups qui infestent la forêt du Dom (M. Maurel, 86). Un grand incendie ravage la chapelle de Sainte-Madeleine entre 1730 (Henseling, 70) et 1750 (archives de La Môle, 1). A l'aube de la Révolution le terroir est recouvert de pins maritimes entremêlés de buissons et de ronces qui rendent le sous-bois impénétrable. On y rencontre beaucoup de sangliers, de cerfs, de chevreuils et d'autres gibiers. A peine y voit-on de loin en loin quelques cabanes de paysans réduits à un état sauvage et tout à fait misérable (Garcin, 59). En 1808, le Maire écrit qu'il n'y a que des bastides éparses et aucun monument public. En 1809, il propose de faire réparer Sainte-Madeleine dont le cimetière a été utilisé au cours de la Révolution. Avant 1830, un logement est construit contre l'église pour le curé (Archives municipales).

Vers 1830, Garcin (59) reconnaît qu'on trouve de temps en temps un homme qui sache signer son nom, qu'un chemin roulier a été ouvert dans les montagnes où se développe le chêne-liège. Une école communale a été fondée et la construction d'une nouvelle église votée. En 1835, l'ancien cimetière est définitivement abandonné. Sainte-Madeleine perd sa destination de paroisse lorsque la nouvelle église, sous le même vocable, voit le jour entre 1869 et 1870 dans la vallée, près du nouveau cimetière et de la mairie, au bord de la future route nationale 98. L'agglomération prend peu à peu son aspect actuel. Mais ceci est une autre histoire...

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources manuscrites

- (1) - Archives communales de la Mole.
- (2) - Archives départementales des Bouches du Rhône, série B, cour des comptes de Provence. B 1096, enquête de 1308.
- (3) - B 1103, enquête de 1323.
- (4) - B 1841, enquête de 1340.
- (5) - B 1851, enquête de 1358.
- (6) - Inventaire des archives départementales des Bouches du Rhône, Série B, tome I.
- (7) - Archives départementales du Var, Draguignan, Dossier II 41.
- (8) - Dom Jean Chauvet, (fin 17ème siècle) - Abrégé historique du progrès, de la décadence et renouvellement de la chartreuse de la Verne, Musée Arbaud, MT406.

2. Sources imprimées

A. Revues, annales, bulletins...

- Provence historique, tomes XII fasc. 49, XV fasc. 60/61, XVI fasc. 65, XXIV fasc. 97.
- Annales de la Société des Sciences naturelles et d'Archéologie de Toulon et du Var, n° 4, 6, 12, 13, 14, 21, 22, 23, 25, 27, 28.
- Bulletins de la Société des sciences naturelles et d'archéologie de Toulon et du Var, n° 171, 193, 194, 196.
- Bulletins des Amis du Vieux Toulon, années 1927, 1933, 1935, 1938, 1943, 1975.
- Revue Mabillon, année 1931.
- Encyclopédie générale des Bouches du Rhône, tome II, 1924.
- Bulletins (ou annales) de la Société académique (ou Académie) du Var, années 1864, 1865, 1866, 1867, 1870, 1878, 1879, 1957.
- Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologique de Draguignan, tome XVIII, année 1890/91.
- Gallia, tomes XXIX-1971, XXXIII-1975, XXXV-1977, XXXVII-1979.
- Archéologia, n° 83, 1975.

B. Auteurs.

- (9) ALBANES (J.-H.), 1849 - Gallia christiana novissima, histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France. Tome premier, Aix, Apt, Fréjus, Gap, Riez, Sisteron, Montbelliard, 1849.
- (10) ALBANES (J.-H.), 1911 - Gallia christiana novissima... Tome cinquième, Toulon, Valence, 1911.
- (11) AMANN (A.-H.), 1976 - Les meules préromaines en rhyolite et en basalte dans le département du Var, Annales de la Société des Sciences naturelles et d'archéologie de Toulon, n° 28, 1976.

- (12) AMARGUIER (P.A.), 1966 - La date d'un millénaire, Provence historique XVI-1966.
- (13) ARNAL (F.), 1971 - Les sources ferrugineuses des Maures et leurs rapports avec les gisements métallifères du Massif, Annales de la Société des Sciences Nat. de Toulon, n° 23, 1973.
- (14) BARATIER (E.), 1961 - La démographie provençale du XIIIème au XVIème siècle, Ecole pratique des hautes études, SEVPEN, 1961.
- (15) BARATIER (E.), 1966 - La fondation et l'étendue du temporel de Saint-Victor, Provence historique tome XVI, fasc. 65, 1966.
- (16) BARATIER (E.), 1969 - Histoire de la Provence, Privat, Toulouse, 1969.
- (17) BARATIER (E.), 1969 - Enquêtes sur les droits et revenus de Charles premier d'Anjou, 1252 - 1278, Paris, 1969.
- (18) BARATIER (E.), 1971 - Documents de l'histoire de la Provence, Privat, Toulouse, 1971.
- (19) BARATIER, DUBY, HILDESHEIMER, 1970 - Atlas historique de Provence, Paris 1970.
- (20) BARGE (H.), 1978 - Atlas préhistorique du Midi méditerranéen, feuille de Toulon, CNRS, Paris, 1978.
- (21) BARTHELEMY (L.), 1882 - Procès-verbal de visite, en 1323, des fortifications des côtes de Provence et des munitions d'armes et de vivres depuis Albaron jusqu'à la Turbie, Mélanges historiques, Tome IV, Paris, 1882.
- (22) BELTRAME (G.), non daté - Ollioules au temps de la Reine Jeanne, Toulon.
- (23) BELTRAME (G.), BRUN (J.-P.), RIBOT (H.), 1978 - Itinéraire archéologique, Ollioules et Région toulonnaise, Ollioules, 1978.
- (24) BELTRAME (G.), 1976 - Chroniques et histoire d'Ollioules, chez l'auteur, 1976.
- (25) BENOIT (F.), non daté - Les Baux, Paris.
- (26) BERENGUIER (R.), 1971 - Châteaux du Var, Paris, 1971.
- (27) BORRICAND (P.), 1955 - Un registre de la cour royale d'Hyères (1344-1345), D.E.S. d'histoire, exemplaire dactylographié, Aix, 1955.
- (28) BOUARD (M. de), 1975 - Manuel d'archéologie médiévale, de la fouille à l'histoire, CDU - CEDES, Paris, 1975.
- (29) BOUISSON (E.), 1949 - Vie de Sainte Marie Magdeleine, Toulon, 1949.
- (30) BREMOND (V.), 1938 - Les institutions et la vie municipale à Toulon au Moyen Age Bulletin des Amis du Vieux Toulon, 1938.
- (31) BOYER (R.), 1972 - Le cartulaire de Montrieux, Exemplaire dactylographié, Aix, 1972.
- (32) BOYER (R.), FEVRIER (P.-A.), 1980 - Toulon avant le royaume, Histoire de Toulon, Privat, Toulouse, 1980.
- (33) BRUNEL (C.), 1926 - Les plus anciennes chartes en langue provençale. Recueil de pièces originales antérieures au XIIIème siècle, Paris, 1926, Supplément en 1952.
- (34) BUSQUET (R.), BOURRILLY (V.-L.), AGULHON (M.), 1966 - Histoire de la Provence, Paris, 1966.

- (35) CAPUS (J.), 1665 - fundationes et dispositiones cartusiarum Provinciae. Mentionné par M. MAUREL, *la Chartreuse de Notre Dame de la Verne en Provence*, Marseille, 1974.
- (36) CARMAGNOLLE (J.), 1964 - Monographie de Grimaud (Var), d'après les notes laissées par L. Carmagnolle, instituteur à Grimaud (1877-1898), Grenoble, 1964.
- (37) CASTELLARI (G.), 1945 - Histoire de Marseille, Marseille, 1945.
- (38) CHALOT (A.), 1933 - Histoire de Brue-Auriac, *Bulletin des Amis du Vieux Toulon*, 1933.
- (39) CORTEZ (F.), 1921 - Les grands officiers royaux de Provence au Moyen Age, Aix-en-Provence, 1921.
- (40) COUPRY (J.), 1971 - Le Plan de la ville massaliote d'Olbia en Ligurie, *Annales de la Société des Sciences Nat. et d'archéologie de Toulon*, n° 23, 1971.
- (41) COURTIN (J.), 1974 - Le Néolithique de la Provence, Paris, 1974.
- (42) DAVIN (E.), 1943 - Les esclaves sarrasins en Provence, première partie (730-933), *Bulletin des Amis du Vieux Toulon*, 1er trimestre 1943.
- (43) DAVIN (E.), 1957 - La Chartreuse de la Verne, *Bulletin de l'Académie du Var*, Toulon, 1957.
- (44) DEMIANS D'ARCHIMBAUD (G.), 1977-78 - Rougiers, village médiéval de Provence. a) tome 1 Texte (première et deuxième parties) ; b) tome 2 Texte (troisième et quatrième parties) ; c) tome 3 Planches ; d) tome 4 Notes ; e) table.
Exemplaire dactylographié, Aix-en-Provence, 1977-1978.
- (45) DONNADIEU (A.), 1932 - La Côte des Maures, Toulon, 1932.
- (46) DUBOIS (M.), 1931 - Chartreuse de Notre-Dame de la Verne (Var), *Revue Mabillon*, année 1931.
- (47) DUBOIS (M.), GAFFAREL (P.), SAMAT (J.-B.), 1928 - Histoire de Marseille, Marseille, 1928.
- (48) DUBY (G.), 1965 - Recherches récentes sur la vie rurale en Provence au XIVème siècle, *Provence historique*, tome XV, fasc. 60/61, 1965.
- (49) DUFOURCQ (C.-E.), 1975 - La vie quotidienne dans les ports méditerranéens au Moyen Age, Paris, 1975.
- (50) DUPRAT (E.), 1924 - Encyclopédie départementale des Bouches du Rhône, Tome II, Marseille-Paris, 1924.
- (51) DURBEC (J.A.), 1974 - Antibes dans la première moitié du XIVème siècle, *Provence historique* XXIV, fasc. 97, 1974.
- (52) FEVRIER (P.-A.), 1964 - Le développement urbain en Provence de l'époque romaine à la fin du XIVème siècle (Archéologie et histoire urbaine), Paris, 1964.
- (53) FEVRIER (P.-A.), 1976 - Fréjus (Forum Julii), Sites de l'Age du fer et Gallo-Romains de la région de Nice (IXème congrès de l'UISPP), Nice, 1976.
- (54) FONCIN (P.), 1910 - Maures et Estérel, Paris, 1910.
- (55) FLIPO (V.), 1930 - Mémento pratique d'archéologie française, Paris, 1930.
- (56) FLOTTE (J.-P.), 1977 - Les séismes de la Provence orientale et des Alpes du Sud dans leur environnement tectonique, *Annales de la Soc. des sc. nat. et d'arch. de Toulon*, n° 29, 1977.

- (57) FONSCOLOMBE (Baron de), 1890-91 - Découverte d'une meulé à grains à la Mole, quartier de Maravieille et renseignements sur un oppidum, *Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan*, Tome XVIII, 1890-91.
- (58) GAIGNEBET (J.-B.), 1935 - Les limites historiques de la région toulonnaise, *Bulletin des Amis du Vieux Toulon*, 1935.
- (59) GARCIN (E.), 1835 - Dictionnaire historique et topographique de la Provence ancienne et moderne, Draguignan, 1835.
- (60) GERMONDY (A.), 1864-1867 - Géographie historique du Freinet du Vêrne au XVème siècle (simples notes), *Annales de l'Académie du Var*, 1864 à 1867.
- (61) GIRARDIN ET ANTHELMY, 1872 - Description historique du diocèse de Fréjus, manuscrit publié par l'abbé Disdier, Draguignan, 1872.
- (62) GIRAUD (P.), 1859 - Notes chronologiques pour servir l'histoire de Bormes, Hyères, 1859.
- (63) GOUDINEAU (C.) 1971 à 1979 - Chronique de Gallia, fasc. 2.
- (64) GRIMAUD (P.), 1960 à 1962 - Enceintes pré et protohistoriques du Var, *Annales de la Soc. des sc. nat. et d'arch. de Toulon*, n° 12 à 14, années 1960 à 1962.
- (65) GRIMAUD (P.), 1973 - La Chartreuse de la Verne, Toulon, 1973.
- (66) GRIMAUD (P.), 1975 - Le Château-fort de Forcalqueiret, *Annales de la Soc. des sc. nat. et d'arch. de Toulon*, n° 27, 1975.
- (67) GRISOLLES, ACCARD, FABRE, An VII - Tableau des anciennes mesures du département du Var comparées aux mesures républicaines, Paris, An VII.
- (68) GUERARD (B.), 1857 - Le Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille, Paris, 1857.
- (69) HENSELING (L.), 1927 - Les châteaux du Var, *Bulletin des Amis du Vieux Toulon*, n° 13, Toulon, 1927.
- (70) HENSELING (L.), 1979 - Zigzags dans le Var, n° 4, Lafitte reprints, Marseille, 1979.
- (71) HUBSCH (R.), 1973 - Recherches archéologiques dans l'île du Levant, *Annales de la Soc. des sc. nat. et d'arch. de Toulon*, n° 25, 1973.
- (72) JOUGLAS (F.), 1972 - Six-Fours la Plage, Nice, 1972.
- (73a) LACAM (J.), 1964 - Tours sarrazines dans le Var, *Annales de la Soc. des Sc. Nat. et d'Arch. de Toulon*, n° 16, 1964.
- (73b) LACAM (J.), 1965 - Les Sarrazins dans le Haut Moyen Age Français, Paris, 1965.
- (74) LACAM (J.), 1970 - Recherches archéologiques à la Garde-Feinet, *Annales de la soc. des sc. Nat. et d'arch. de Toulon*, n° 22, 1970.
- (75) LAMBERT (G.), 1878-1879 - Essai sur le régime municipal et l'affranchissement des communes en Provence au Moyen Age, *Bulletin de l'Académie du Var*, 1878-1879.
- (76) LASSARAT (R.), 1979 - HYERES, itinéraires historiques, Hyères, 1979.
- (77) LEGRAND (H.), 1968 - Les papes d'Avignon, *Encyclopaedia Universalis*, vol. 2, Paris, 1968.
- (77b) LEONARD (E.-C.), 1936 - Histoire de Jeanne Ière, Reine de Naples, Comtesse de Provence, Monaco-Paris, 1932-1936.
- (78) LEPOTIER (Amiral), 1972 - Toulon, porte du Levant, Paris, 1972.

- (79) **LETRAIT (J.-J.)**, 1962 - Etude du cadastre de Saint-Tropez en 1607, *Provence historique* tome XII, fasc. 41, 1962.
- (80) **MANETTI (R.)** non daté - Si Bréganson m'était conté.
- (81) **MANTEYER (G.)**, 1975 - La Provence du premier au XIIème siècle. I. Etude d'histoire et de géographie, Lafitte reprints, Marseille, 1975.
- (82) **MARÈS (Chanoine)**, 1974 - Le prieuré de Sainte Madeleine de la Môle, publié par M. MAUREL dans la *Chartreuse de Notre Dame de la Verne en Provence*, Toulon, 1974.
- (83) **MARÈS (Chanoine)**, 1974 - La seigneurie de la Môle et la Chartreuse de la Verne, publié par M. MAUREL dans la *Chartreuse de Notre Dame de la Verne en Provence*, Toulon, 1974.
- (84) **MASUREL (Yves)**, 1964 - La Provence cristalline et ses enveloppes sédimentaires, *Essai de géographie physique*, Gap, 1964.
- (85) **MAUREL (P.)**, 1945 - Histoire de Toulon, 1945.
- (86) **MAUREL (M.)**, 1974 - La Chartreuse de Notre Dame de la Verne en Provence, Toulon, 1974.
- (87) **MAUREL (M.)**, 1974 - Le livre des rentiers de la Verne, commencé en 1761 et trouvé à la ferme des Campaux par le chanoine Marès, *La Chartreuse de Notre Dame de la Verne en Provence*, Toulon, 1974.
- (88) **MAUREL (M.)**, 1975 - Un manuscrit du XVIIème siècle sur la chartreuse de La Verne, *Bulletin des Amis du Vieux Toulon*, 1975.
- (89) **MISTRAL (F.)**, 1979 - Le trésor du félibrige, Lafitte reprints, Marseille, 1979.
- (90) **PETRI (L.)**, 1971 - Epoques médiévales, tome IV, l'occident médiéval à son apogée, *Le Monde et son histoire*, Paris, 1971.
- (91) **POLY (J.-P.)**, 1976 - La Provence et la société féodale, 879 - 1166, Bordas, Paris, 1976.
- (92) **POTTEUR (J.-C.)**, 1979 - Le village médiéval, sa forme d'origine et son développement, *Les pays de Grasse et de Nice dans l'Antiquité et au Moyen Age*, CRDP, Nice, 1979.
- (93) **POUS (A. de)**, 1975 - Architecture militaire des Pyrénées catalanes, *Archéologia* n. 83, 1975.
- (94) **REGAIGNON (P.)**, 1951-1952 - Les serpentines des Maures ; les gisements de Cavalaire et de la Môle, *Annales de la Soc. des Sc. nat. et d'Arch. de Toulon*, n. 4, années 1951-1952.
- (95) **REGAIGNON (P.)**, 1967 - Les ressources minérales des Maures orientales, *Bulletin de la Soc., des Sc. nat. et d'arch. de Toulon*, n. 171, 1967.
- (96) **REGAIGNON (P.)**, 1971 - Minéralogie varoise, *Bulletins de la Soc. des Sc. nat. et d'Arch. de Toulon*, n. 193, 194, 196, année 1971.
- (97) **RIBOT (H.)**, 1975 - Sondages archéologiques à Sainte Madeleine, commune de la Môle (Var), *Annales de la Soc. des Sc. nat. et d'Arch. de Toulon*, n. 27, 1975.
- (98) **RIBOT (H.)**, 1976 - Sondages archéologiques à Sainte Madeleine, commune de la Môle (Var), années 1975-1976, *Annales de la Soc. des Sc. Nat. et d'Arch. de Toulon*, n. 28, 1976.
- (99) **ROSTAING (C.)**, 1973 - Essai sur la toponymie de la Provence (dépuis les origines jusqu'aux invasions barbares,) Lafitte Reprints, Marseille, 1973.



- (100) ROUGETET (E.), 1954 - A la recherche des climats millénaires, *Annales de la soc. des sc. nat. et d'arch. de Toulon*, n° 6, 1954.
- (101) SAXER (V.), 1966 - Le culte de Marie Madeleine, *Provence historique*, tome XVI, fasc. 65, 1966.
- (102) SENEQUIER (L.), 1965 - *Connaissance de la Garde-Freinet, Draguignan*, 1965.
- (103) SMYRL (E.), 1968 - La famille des Baux, *Cahier du Centre d'Etude des Sociétés Méditerranéennes*, n° 2, Aix en Provence, 1968.
- (104) STOUFF (L.), 1970 - *Ravitaillement et alimentation en Provence aux XIVème et XVème siècles*, Paris-La Haye, 1970.
- (105) VILLARD (A.) 1963 - *Art de Provence*, Arthaud, 1963.
- (106) WALLON (Docteur), 1969 - L'oppidum du Montjean à la Mole, *Annales de la soc. des sc. nat. et d'arch. de Toulon*, n° 21, 1969.